

# RAPPORT ANNUEL SUR LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS EXERCICE 2014



*Chantier du TVME – 24 novembre 2014*



*Chantier magasin Ressourcerie – 14 août 2014*



*Candidature « Territoire zéro gaspillage zéro déchet »*

*Décembre 2014*

# **Préambule**

**Ce rapport annuel sur l'exploitation des services de traitement des ordures ménagères répond aux articles L 1411-13, L 2313-1, et L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Il est établi conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets paru au Journal Officiel numéro 1112 du 14 mai 2000, page 7265.**

**Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service public.**

**Il a pour objectif de présenter :**

- les résultats techniques;**
- les résultats financiers;**
- les dispositifs d'élimination et de valorisation des déchets ménagers.**

# **SOMMAIRE**

## **1<sup>ère</sup> PARTIE : PRESENTATION DU SYMEVAD**

- A) Historique
- B) Les compétences exercées
- C) L'organisation administrative
- D) L'organisation technique

## **2<sup>ème</sup> PARTIE : LES EQUIPEMENTS EXISTANTS ET LES PROJETS**

- A) Le centre de tri des emballages ménagers
- B) Le centre de compostage des déchets végétaux
- C) L'usine d'incinération des ordures ménagères
- D) La ressourcerie

## **3<sup>ème</sup> PARTIE : BILAN TECHNIQUE ET TONNAGES**

Préambule

- A) Le tri et le recyclage des emballages/papier
- B) La collecte du verre
- C) Le compostage des déchets végétaux
- D) La traitement des encombrants
- E) Les filières de traitement et de valorisation des déchèteries
- F) Le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles
- G) Récapitulatif des quantités

## **4<sup>ème</sup> PARTIE : BILAN FINANCIER DU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS**

- A) Le budget de fonctionnement
- B) Le budget d'investissement

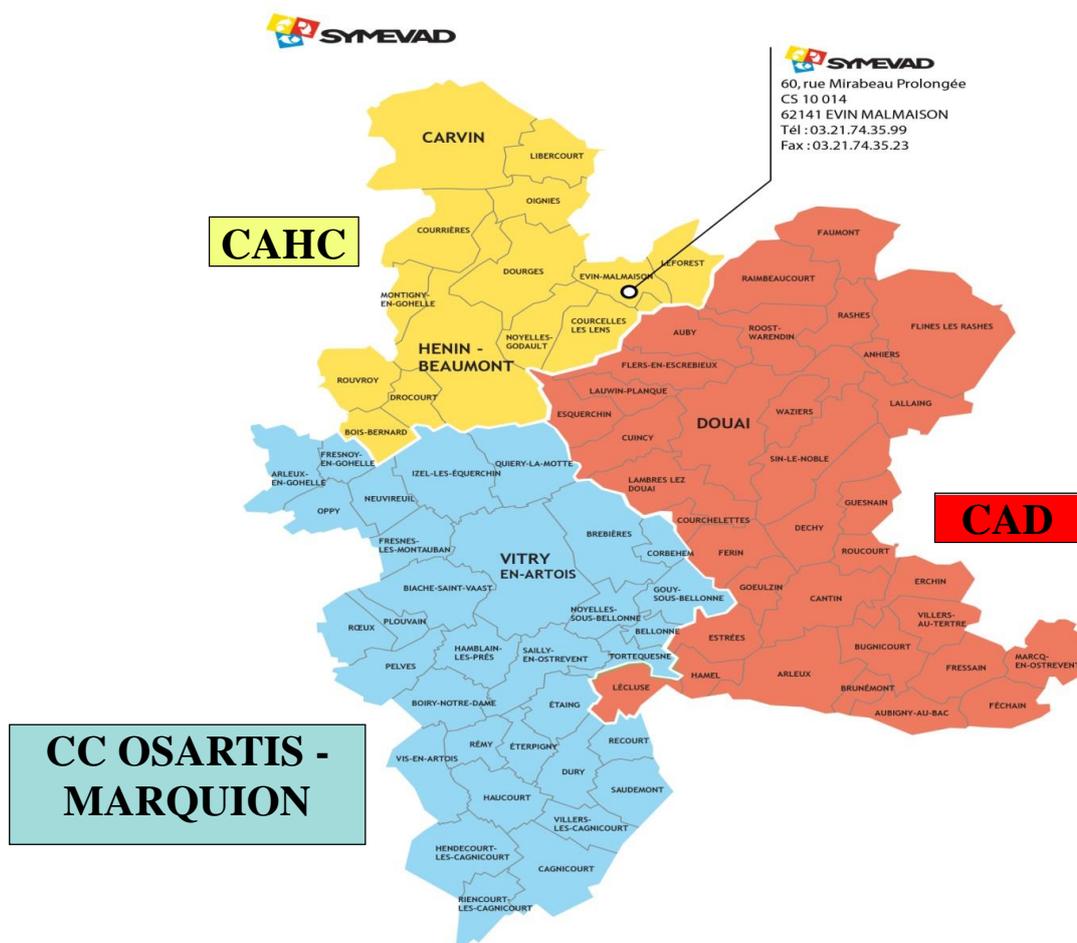
## **5<sup>ème</sup> PARTIE : LA PREVENTION DE LA PRODUCTION DE DECHETS**

# 1<sup>ère</sup> PARTIE : PRESENTATION DU SYMEVAD

## A) Historique

Les Communautés d'Agglomération du Douaisis, d'Hénin-Carvin et la Communauté de communes OSARTIS ont transféré au 1<sup>er</sup> janvier 2007 la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés au **SY**ndicat **M**ixte d'**E**limination et de **V**alorisation des **D**échets. Le SYMEVAD a été créé par arrêté préfectoral du 29 décembre 2006.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, les Communautés de Communes Osartis et Marquion ont fusionné pour donner naissance à la Communauté de Communes OSARTIS-MARQUION, mais cela n'a généré aucun changement pour le SYMEVAD en 2014 car les communes qui étaient membres de la communauté de communes Marquion n'ont pas encore transféré leur compétence traitement au SYMEVAD.



Population Totale	CAD	CAHC	Osartis	Total
Nombre de communes	35	14	33	82
Population totale	154 041	125 168	31 052	311 052

Source : recensement Insee : population légale en 2010 en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014

## **B) Les compétences exercées**

Les trois agglomérations ont transféré au SYMEVAD la compétence « traitement des ordures ménagères », mais conservent la compétence « collecte des ordures ménagères ». Dans la pratique, chaque agglomération continue de s'occuper du ramassage des poubelles chez l'habitant et de l'accueil de ceux-ci en déchèteries et confie les déchets collectés au SYMEVAD.

Ainsi, la « compétence traitement » comprend :

- ✓ l'enfouissement, le traitement thermique et la valorisation énergétique des déchets,
- ✓ la valorisation organique des déchets fermentescibles,
- ✓ le tri et la valorisation matière des matériaux recyclables,
- ✓ l'enfouissement, la valorisation ou le réemploi des encombrants ménagers,
- ✓ le transfert, le réemploi, la valorisation ou le traitement des déchets issus des déchèteries,
- ✓ le pilotage des programmes de prévention de la production des déchets ménagers.

Les activités principales du SYMEVAD consistent donc en :

- la réduction des déchets à la source par la prévention de la production des déchets,
- la gestion du traitement des déchets produits en optimisant l'exploitation des équipements existants ou en ayant recours à des prestataires de traitement extérieurs,
- l'organisation et la mise en œuvre d'une nouvelle politique de valorisation des déchets ménagers collectés sur l'ensemble de son territoire, à travers la réalisation de nouveaux équipements performants et respectueux de l'environnement.

## **C) L'Organisation administrative**

Le SYMEVAD est composé :

- ***du Comité Syndical***

Le Comité Syndical se compose de 46 membres : 23 titulaires et 23 suppléants provenant des 3 collectivités, soit 1 membre par tranche engagée de 15 000 habitants :

- ✓ 11 titulaires et 11 suppléants de la Communauté d'Agglomération du Douaisis,
- ✓ 9 titulaires et 9 suppléants de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin,
- ✓ 3 titulaires et 3 suppléants de la Communauté de Communes Osartis.

Sous la direction du Président, le Comité Syndical a pour rôle de prendre les décisions principales et fondatrices du SYMEVAD.

- ***du Bureau Syndical :***

Le Bureau Syndical est composé de 8 membres issus des délégués des 3 collectivités soit 1 membre par tranche engagée de 50 000 habitants (donc 4 pour la CAD, 3 pour la CAHC et 1 pour la CC Osartis) :

- ✓ Le Président,
- ✓ 3 Vice-Présidents (1 par agglomération membre) :
  - un en charge du développement,
  - un en charge de l'exploitation
  - un en charge de la prévention et de la communication 4 membres supplémentaires.

Le Bureau Syndical prend les décisions relatives au fonctionnement du SYMEVAD et prépare les dossiers à présenter au Comité Syndical.

- ***de trois Commissions thématiques :***

Il y a trois commissions thématiques qui apportent une réflexion en amont sur les différents dossiers du SYMEVAD. Elles émettent des avis ou des préconisations.

- ✓ Une Commission Développement.
- ✓ Une Commission Exploitation.
- ✓ Une Commission Prévention et Communication.

Jusqu'au 27 mai, l'ensemble des élus composant le SYMEVAD étaient les mêmes qu'en 2013. Suite aux élections municipales, un nouveau comité a été installé le 28 mai, depuis cette date, les membres du Bureau sont :

- ✓ Monsieur Martial VANDEWOESTYNE, Président.
  
- ✓ Monsieur Christian MUSIAL (CAHC), Vice-Président en charge du développement,
- ✓ Monsieur Marc CAMPBELL (CC Osartis), Vice-Président en charge de l'exploitation
- ✓ Monsieur Jean-Claude DHALLUIN, Vice-Président en charge de la prévention et de la communication
  
- ✓ Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD, membre supplémentaire issu de la CAD
- ✓ Monsieur Patrick MERCIER, membre supplémentaire issu de la CAD ,
- ✓ Monsieur Jean-François GRAFF, membre supplémentaire issu de la CAHC
- ✓ Monsieur Bruno WILK, membre supplémentaire issu de la CAHC.

Ce rapport annuel est dédié et rend hommage à deux figures emblématiques du SYMEVAD disparues au cours de cette année 2014 :

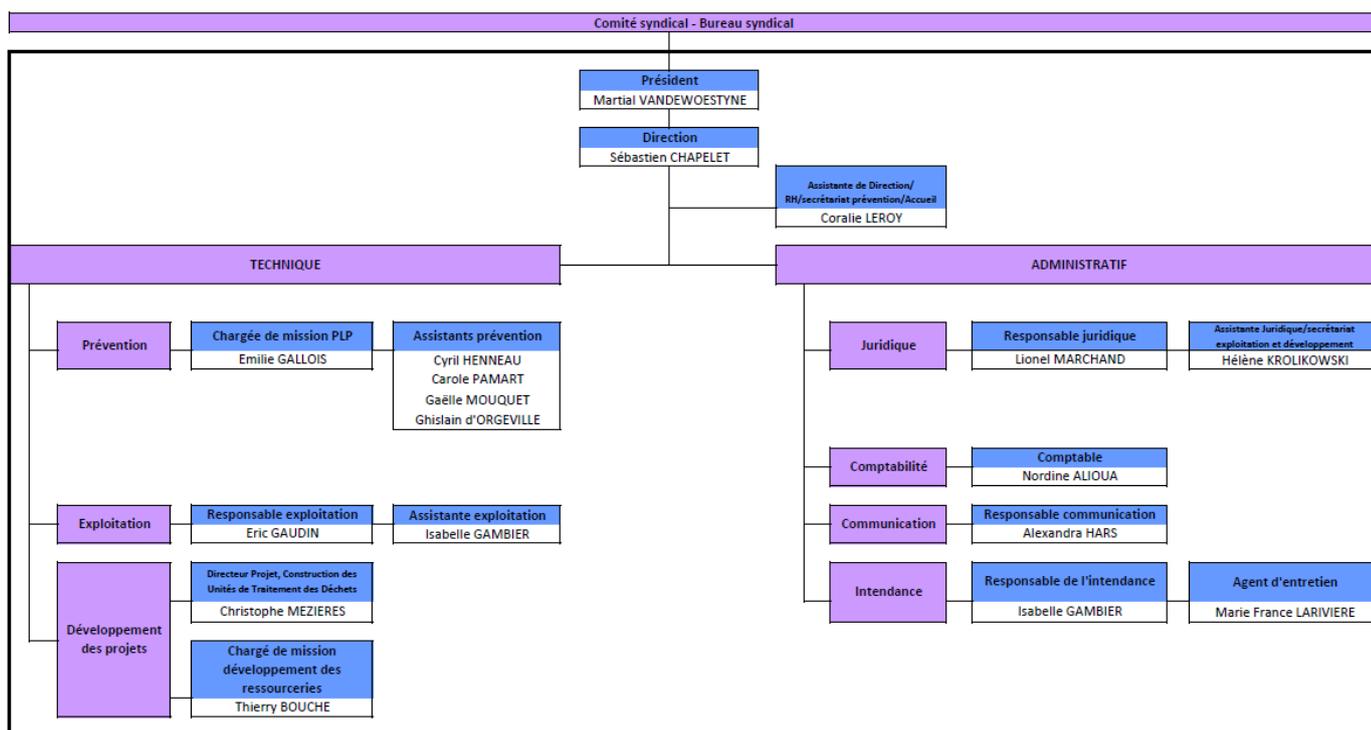
**Monsieur Christian MEGOEUIL** qui a été élu 2<sup>ème</sup> Vice-Président du SYMEVAD dès le 5 mai 2008 et qui a participé activement à la création du Syndicat.

**Monsieur Patrick DEFRANCQ**, Maire de Dourges qui avait intégré le SYMEVAD en tant que délégué titulaire le 5 mai 2008 pour ensuite être élu 1<sup>er</sup> Vice-Président de la structure le 7 décembre 2009, ses avis très constructifs ont été précieux au Syndicat.

## D) L'Organisation technique

### ORGANIGRAMME FONCTIONNEL – 2014

#### Effectif : 16



Outre la Direction du Syndicat, les services sont scindés en 2 pôles : « technique » et « administratif » qui sont eux-mêmes séparés en plusieurs entités :

Le pôle technique comprend :

- le service « Prévention » qui est chargé de piloter l'ensemble des opérations de prévention développées par le SYMEVAD.
- Le service « exploitation » qui gère le suivi de l'ensemble des équipements de traitement existants, du contrôle de l'exécution des contrats de prestation et des déclarations auprès des organismes agréés.
- Le service « Développement des projets » qui pilote les projets de développement du SYMEVAD et le développement du réemploi à travers le développement de ressourceries.

Le pôle administratif comprend :

- Le service « juridique » qui a en charge la gestion administrative du Syndicat, à savoir la passation et le suivi administratif des marchés publics, les affaires juridiques, la réalisation des actes administratifs (délibérations, décisions de Bureau, etc.) et des documents de travail des élus.
- Le service « comptabilité » se charge du suivi et du respect du budget voté par le Comité Syndical, de mandater les factures, d'émettre les titres, d'établir les paies....
- Le service « communication » réalise les opérations de communication du syndicat.
- Le service « intendance » se charge de la gestion du petit matériel ainsi que de l'entretien des bâtiments (siège du SYMEVAD et centre de tri). L'exploitant du centre de tri prend en charge la moitié du salaire de cet agent pour l'entretien des locaux qu'il exploite.

## 2<sup>ème</sup> PARTIE : LES EQUIPEMENTS EXISTANTS ET LES PROJETS

### A) Le tri des emballages ménagers



#### ➤ Le centre de tri

Le centre de tri est un équipement récent (2011). Il traite la totalité du gisement du SYMEVAD. L'équipement est dimensionné pour pouvoir traiter environ 25 000 tonnes par an. Le siège du SYMEVAD est également localisé sur ce site.

Différents objectifs ont été recherchés lors de la construction du projet :

- ✓ Démarche **Haute Qualité Environnementale** : isolation renforcée, panneaux photovoltaïques, récupération des eaux pluviales pour alimenter les sanitaires, VMC double flux (récupération de chaleur), toiture végétalisée, tri des déchets de chantier, éclairage basse consommation, etc.
- ✓ Label **Bâtiment Basse Consommation énergétique (BBC)**,
- ✓ Mise en œuvre d'un **pavillon de la communication et d'un parcours pédagogique** permettant de sensibiliser du public, notamment scolaire.
- ✓ **Propreté du site** : centrale d'aspiration des poussières, capotage des machines, stockage des déchets exclusivement sous bâtiment, parois lisses, etc.
- ✓ **Confort des postes de travail** : éclairage naturel, renforcement de la qualité acoustique de la cabine de tri, climatisation contrôlée et aérations individuelles, ergonomie des postes de travail, etc.

Ci-dessous, bilan des tonnages du centre de tri des emballages en 2014 :

	TONNAGES ENTRANTS 2014	TONNAGES ENTRANTS (évolution 2014/2013)	TONNAGES EXPEDIES 2014	TONNAGES EXPEDIES (évolution 2014/2013)
CAD	9 721	- 4.8%	9 620	- 3.9%
CAHC	7 799	- 0.7%	7 483	- 6.2%
OSARTIS	2 313	+ 1.4%	2 270	+ 2.4%
CARTONS DECHETERIES + VESPERALES	1 342	- 2.4%	1 382	+ 9.7%
<b>SYMEVAD</b>	<b>21 175</b>	<b>- 2.5%</b>	<b>20 755</b>	<b>- 3.3%</b>

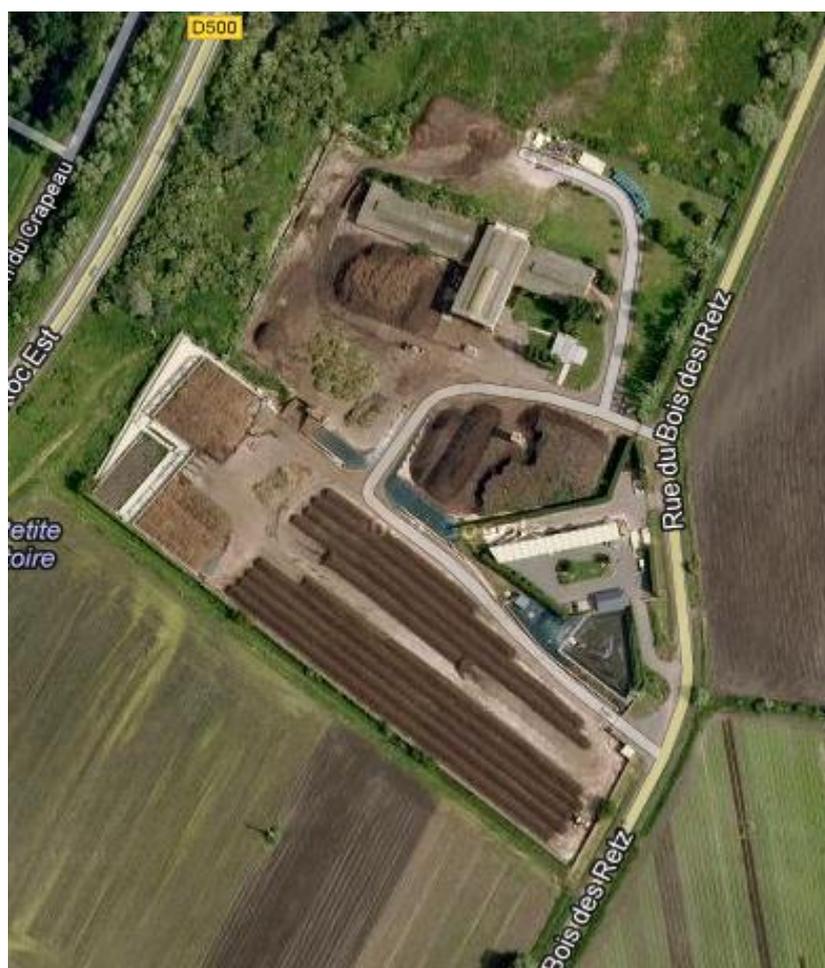
*L'écart entre les tonnages entrants et expédiés s'explique par les stocks et la freinte*

## C) Le centre de compostage des déchets végétaux

### ➤ Descriptif de l'unité de compostage de SIN LE NOBLE

L'unité de compostage a été créée en 1971 sur un terrain au nord du centre-ville de SIN-LE-NOBLE.

A cette époque, sa principale activité était le traitement des ordures ménagères. Le site traitait alors 35 000 tonnes d'ordures ménagères par an. Suite à la mise en place de la collecte sélective, les activités du site se sont orientées, en complément du traitement des ordures ménagères, vers le traitement des fermentescibles et des déchets verts.



Le site a évolué ensuite progressivement vers une nouvelle activité de traitement uniquement des fermentescibles et des déchets verts.

En 2002, la Communauté d'Agglomération du Douaisis reprend l'exploitation de l'unité de compostage de SIN-LE-NOBLE et, pour des raisons de nuisances olfactives dues à la présence des fermentescibles, décide l'arrêt du traitement des fermentescibles pour ne traiter que les déchets végétaux et cela dès avril 2002.

A cette fin, la plate-forme de compostage est alors complètement réaménagée et un nouveau procédé de compostage est aujourd'hui mis en œuvre, par aération pilotée.

La Communauté d'Agglomération du Douaisis a également procédé, au cours de l'année 2004, à l'achat de nouveaux matériels (un cribleur, un retourneur d'andains...).

Le site traite désormais 25 000 tonnes/an de déchets végétaux. L'exploitation de l'unité de compostage de la Communauté d'Agglomération du Douaisis est réalisée par un prestataire de service, actuellement VALNOR-ONYX.

Le bilan d'exploitation du centre de compostage pour l'exercice 2014 est le suivant :

Collectes CAD	15 593 tonnes
Services municipaux communes CAD	3 435 tonnes
Entreprises extérieures	1 371 tonnes
Collectes OSARTIS	6 285 tonnes
Collectes CAHC	958 tonnes
<b>TOTAL tonnages entrants</b>	<b>27 642 tonnes</b>
Broyat (vers Graincourt les Havraincourt)	0 tonnes
Compost en vrac	9 929 tonnes
Compost aux communes	113 tonnes
Refus de compostage	68 tonnes
<b>TOTAL tonnages sortants</b>	<b>10 110 tonnes</b>

#### ➤ *Le projet de centre de compostage des déchets verts :*

Les collectes de déchets verts sur les trois agglomérations membres du SYMEVAD ont généré, en 2014, un peu moins de 41 200 tonnes de déchets végétaux. Ces déchets ont été envoyés vers diverses plates-formes pour subir une valorisation organique par compostage.

Les 2/3 du gisement sont compostés sur l'unité de Sin-le-Noble. Le reste a été envoyé sur d'autres sites de compostage privés.

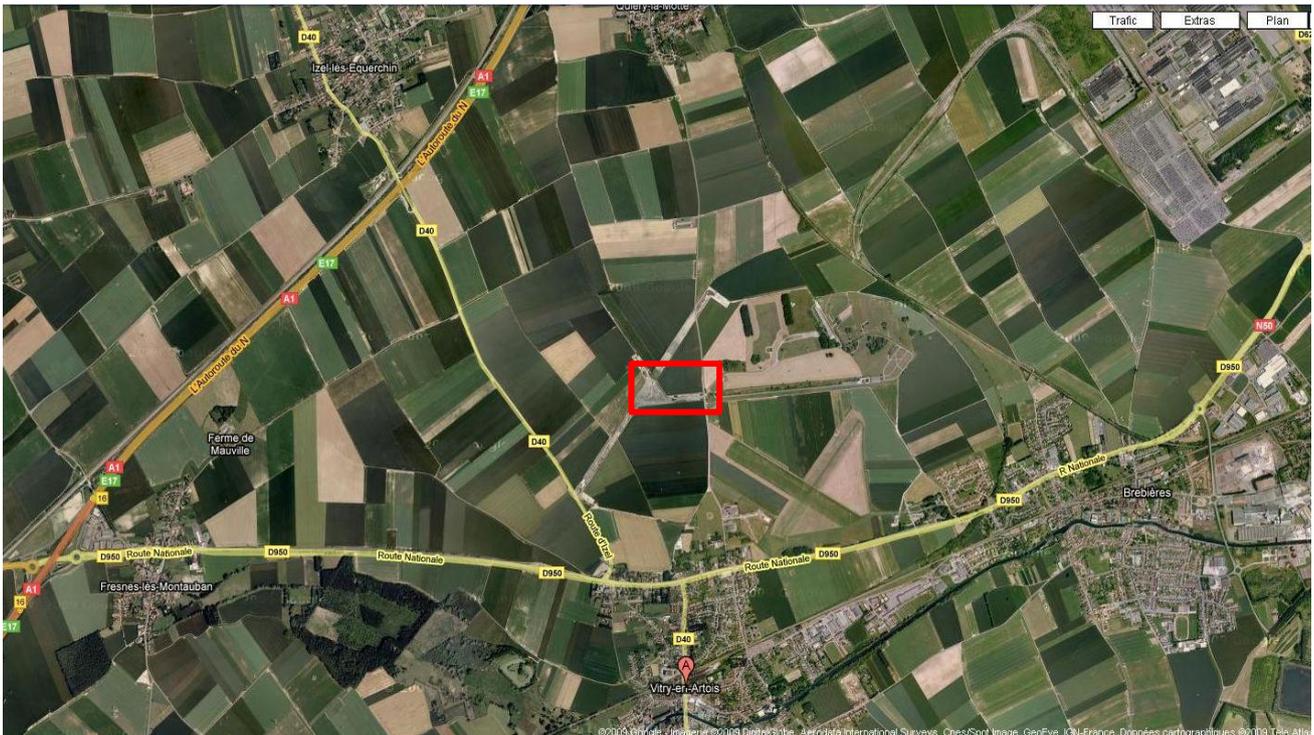
Au regard de la situation géographique du site de Sin-le-Noble, en secteur urbanisé, et du manque de capacité de l'équipement, celui-ci est voué à la fermeture et sera remplacé en 2017 par un nouveau centre de compostage capable de traiter 32 000 à 40 000 tonnes par an.

Les principaux objectifs du projet consistent :

- en une maîtrise technique totale permettant de **supprimer les risques de nuisances olfactives** : pilotage de la fermentation, confinement des rejets liquides, équipements de retournement très efficaces, etc.
- en la fabrication d'un **compost de très bonne qualité** garantissant son écoulement auprès de l'agriculture locale,

- projet intégrant toutes les composantes du **Développement Durable** et insistant sur la **propreté** des lieux.
- Projet d'adjoindre une **unité de préparation d'un combustible bois broyé** préparé à partir de la fraction ligneuse des déchets verts

Une étude de faisabilité a été réalisée en 2009 et a permis de définir précisément le contenu technique. Après plusieurs réflexions menées en coopération avec la Communauté de Communes Osartis et la mairie de Vitry-en-Artois, un site a été désigné au Nord de la commune de Vitry-en-Artois, à proximité immédiate des anciens terrains d'aviation militaire et à plus de 850 mètres des premières habitations.



L'année 2014, a permis en collaboration avec l'AMO, la société NALDEO, de lancer la consultation de conception/construction. 4 candidats ont été sélectionnés et ont remis une offre. Malheureusement, celles-ci étaient soit trop chères soit non conformes aux exigences du cahier des charges. Par conséquent, l'appel d'offres a été rendu infructueux et la procédure relancée. Lors du second appel d'offres et après avoir reprecisé le cahier des charges, c'est le groupement Eurovia/Hantsch/Jean Lefebvre/Devred/Berim/Avant Propos qui a été désigné attributaire du marché lors de la Commission d'Appel d'Offres du 09/12/2014

Le montant du marché de conception/réalisation est de 8 359 000 € HT

Vue architecturale du projet retenu :



Sous réserve de l'obtention des autorisations administratives (permis de construire et arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter), cette nouvelle unité démarra en 2017.

L'appel d'offres correspondant à l'exploitation du site aura lieu en 2015. Pour rappel, les coûts de traitement des déchets verts entrants et en intégrant les amortissements correspondants aux investissements ci-dessus devraient être d'environ **35 € H/Tonne**.

## C) Le TVME

L'UIOM d'Hénin-Beaumont a fermé le 20 décembre 2013, du fait de l'absence de valorisation énergétique, le SYMEVAD a souhaité construire un nouvel équipement de traitement des déchets ménagers.

Plusieurs usines en Europe et de nombreux projets en France, sous la terminologie générique de TMB, permettaient alors d'imaginer une solution alternative au « tout enfouissement » ou au « toute incinération », afin d'optimiser la récupération de la matière et de l'énergie présent dans les déchets.

Le SYMEVAD a engagé une réflexion sur le devenir du traitement des OMR qui a abouti à la décision du Comité Syndical du 12 mars 2007 d'abandonner l'incinération des OMR « brutes » au profit d'une unité de valorisation maximale de la matière et du potentiel énergétique présents dans les déchets.

Le SYMEVAD a lancé une étude de faisabilité pour la réalisation d'une unité de Tri Valorisation Matière Energie (TVME) avec production de Combustibles Solides de Récupération (CSR).

Au regard des visites et des conclusions de cette étude, le SYMEVAD a été conforté dans son choix et dans la possibilité de retenir un process visant à produire du CSR (avec ou sans méthanisation) tout en assurant une bonne valorisation matière et un bilan énergétique largement favorable. Les simulations économiques montraient que l'objectif de 100 €HT/t pouvait être tenu.

Le TVME a pour vocation de valoriser les déchets suivants :

- 76 000 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles,
- 20 000 tonnes d'encombrants non valorisables,
- 4 000 tonnes de refus de tri.

### **Soit une capacité globale de 100 000 tonnes par an**

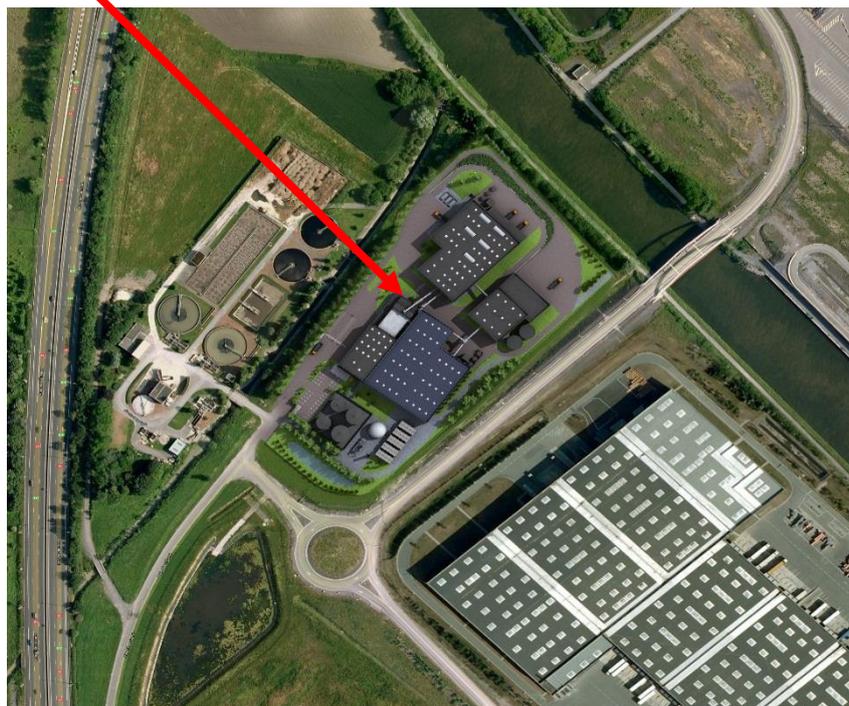
Cette capacité est volontairement sous-dimensionnée par rapport au gisement actuel pour rester cohérent avec les objectifs de réduction de la production de déchets.

Les objectifs principaux inscrits au programme de la consultation de conception, construction et exploitation de l'équipement sont les suivants :

- *réduire les tonnages de déchets enfouis (taux de diversion maximum),*
- *optimiser le taux de valorisation matières (métaux ferreux, non ferreux, inertes),*
- *optimiser le taux de valorisation énergétique avec substitution d'énergies fossiles **par la production un combustible de substitution (CSR) de qualité cimentière**, par le traitement éventuel de la matière organique par méthanisation*
- *maintenir un coût de traitement acceptable et maîtrisé pour l'avenir (objectif 100 €HT/t),*
- *mettre en œuvre un procédé garantissant à la collectivité une pérennité des débouchés.*

Le SYMEVAD a choisi en juillet 2012, à l'issue d'une procédure de dialogue compétitif, le projet du **Groupement porté par la société TIRU (filiale EDF) pour la conception, la construction et l'exploitation** de cette unité dans le cadre d'un marché public.

### Vue aérienne du projet :



La démarche du groupement TIRU est de mettre en œuvre pour le compte du SYMEVAD une expérience réussie à l'unité du syndicat de traitement du ZAK à Ringsheim (Allemagne). Leur procédé MYT (Maximum Yield Technologie), produisant du CSR et du biogaz depuis 2006 sans interruption de service, fonctionne et est éprouvé industriellement.

L'unité ZAK c'est :

- Une unité de référence dans le Land du Bade-Wurtemberg développée en régie par le syndicat de traitement ZAK
- Plus de 550 000 tonnes de déchets traitées depuis 2006
- Une propreté des espaces inégalée
- Une automatisation maximale des chaînes de traitement
- Un traitement d'air efficace grâce à un confinement total des équipements
- Un rendement de valorisation maximal : le procédé MYT

Le process envisagé utilise différentes étapes :

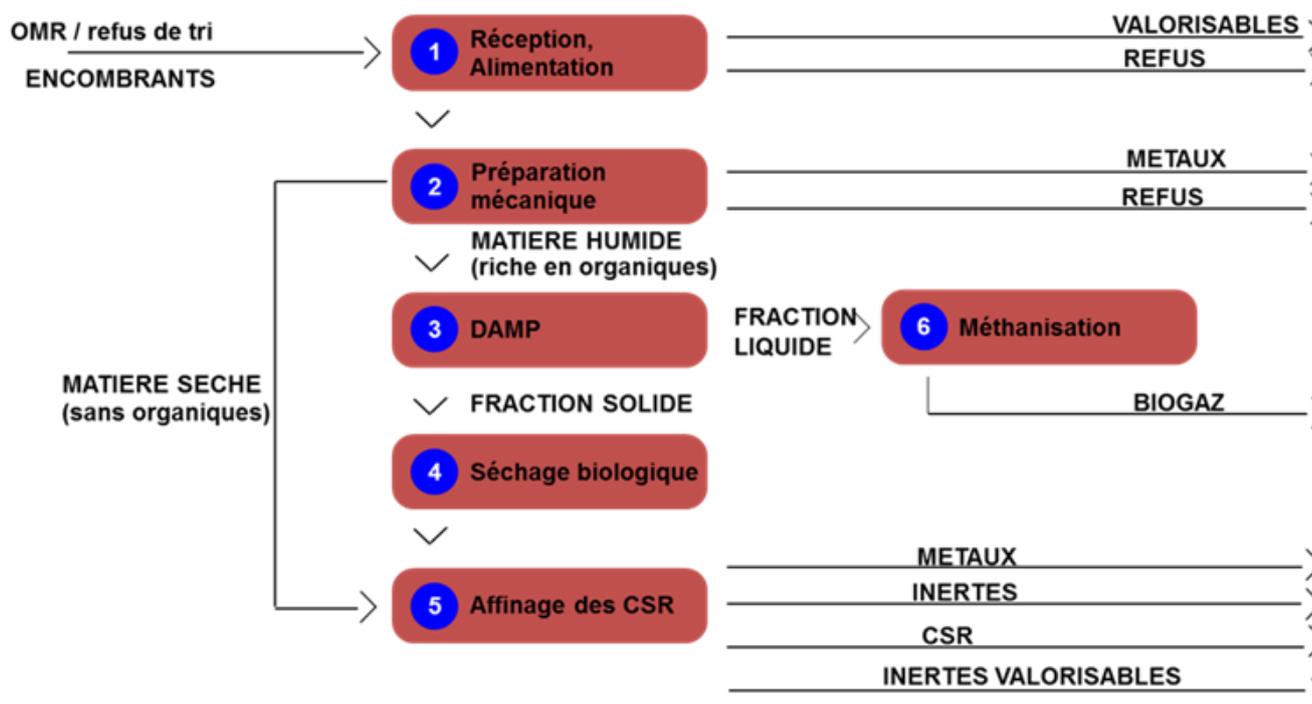
- réception des déchets et pré-tri au grappin (tri des encombrants notamment),
- préparation mécanique (ouverture des sacs, séparation fin/grossier et lourd/léger),
- système de percolation de la fraction fine, chargée en matière organique,
- pressage du produit et envoi de la fraction liquide en méthanisation et de la fraction solide en séchage biologique,
- production de biogaz, épuration et réinjection du bio-méthane au réseau de distribution,
- séchage biologique de la fraction solide en tunnel jusqu'à 90 % de matière sèche,
- préparation d'un CSR de haute qualité (tri optique du PVC, tri des métaux ferreux et non ferreux, séparation des inertes et granulation).

Au final, le bilan matière sortant est le suivant :

Sous-produits	Taux	Destination
CSR 1	32 %	Cimenteries
CSR 2		
Métaux ferreux	2 %	Recyclage
Métaux non ferreux		Recyclage
Bois	2 %	Recyclage
Biogaz	4 %	Réinjection au réseau
Inertes valorisables	5 %	Recyclage
Inertes qualité ISDI	12 %	ISDI
Refus et PVC	13 %	ISDND
Pertes en eau	30 %	évaporation

**Le taux de diversion du projet atteint donc 75 %. Sur la fraction des Ordures Ménagères Résiduelles, il dépasse même 85 %.**

Ci-dessous, un synoptique simplifié du fonctionnement de l'équipement.



Le planning de l'opération est le suivant :

- Notification au Groupement TIRU du marché de conception/construction/exploitation de la future unité TMVE : juillet 2012
- Dépôt PC et DDAE : décembre 2012
- Enquête publique : 15 avril au 16 mai 2013
- Permis de construire obtenu le 31 mai 2013
- Début des travaux : octobre 2013
- Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter obtenu le 12 décembre 2013
- Déconstruction de l'UIOM : de février 2014 à mai 2014
- **Fin des travaux : avril 2015**
- Essais à vide et montée en charge : mai à juillet 2015
- Mise en Service Industrielle : aout à septembre 2015
- **Réception de l'équipement : octobre 2015**

**Le montant global prévisionnel de l'opération est de 54,673 millions d'euros HT répartis comme suit :**

	<b>Montant</b>
Marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	600 000
Marché de conception, construction	50 773 000
Révision prévisionnelle des prix	3 000 000
Acquisition foncière	300 000
<b>TOTAL</b>	<b>54 673 000</b>

Par ailleurs et pour bien illustrer les particularités de notre projet, **l'ADEME s'est engagée à octroyer une subvention exceptionnelle de 5 000 000 €** (50 % du plafond d'aide) au titre du « **caractère démonstratif** » de l'opération, et de sa bonne intégration dans un système global de gestion exemplaire des déchets par sa volonté de privilégier la prévention, le réemploi, puis le recyclage et enfin la valorisation énergétique.

Cette aide a été suivie par une aide **des fonds FEDER d'un montant de 3 000 000 €**.

**Le coût de fonctionnement du futur TVME** est composé des éléments suivants :

- Coûts de fonctionnement : 6 884 088 €HT/an (y compris traitement refus, CSR ...)
- Amortissements et frais financiers : 4 162 000 €/an (y compris amortissement des subventions)
- Autres charges (impôts, assurances) : 550 000 €HT/an (y compris traitement refus, CSR ...)
- Recettes de fonctionnement : 2 269 075 €HT/an (y compris revente biogaz ...)

**Soit un coût de 93.3 €HT la tonne entrante**

Photos de l'avancement du chantier



Vue aérienne du 03 février 2014



Démantèlement four n°2 le 17 Mars



Démantèlement cheminée au 02 Avril



Vue aérienne du 10 Avril



Vue d'ensemble montage des auges au 02 Juin



Vues aériennes septembre 2014



Vues aériennes septembre 2014



Photo aérienne novembre 2014



Mise en place des axes de DAMP sept 2014



Décembre 2014 Trommel

## D) La ressourcerie



Les encombrants collectés dans les bennes tasseuses en porte à porte sont difficilement valorisables et non réparables. Dès lors que l'on collecte différemment les encombrants, le potentiel valorisable augmente et la réparation de certains objets permet d'entreprendre une politique d'insertion sociale et de valorisation des déchets.

Les habitants de la Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin disposent pour offrir une seconde vie à leurs déchets de trois collectes :

### ➤ **La collecte des Gros objets :**



Réalisée par l'entreprise Coved et par le Centre Technique Communautaire, c'est une collecte préservante, sur rendez-vous. Ces collectes de gros objets se font sur Rendez-vous au **08 00 31 32 49**.

### ➤ **Les débarras de maison :**



Réalisés par l'association DIE :  
Ces débarras se font sur Rendez-vous  
au **03 21 77 06 56**

### ➤ **Les apports volontaires :**



Sur les déchèteries d'Hénin Beaumont, Carvin, Courrières et Evin Malmaison. Les habitants déposent leurs objets dans des locaux ou des conteneurs mis à disposition.

2014 fut l'année des grands travaux pour l'aménagement du bâtiment de l'ancien centre de tri d'Evin-Malmaison en ressourcerie moderne, c'est la concrétisation d'un projet qui a mûri pendant 3 ans et dont les objectifs sont :

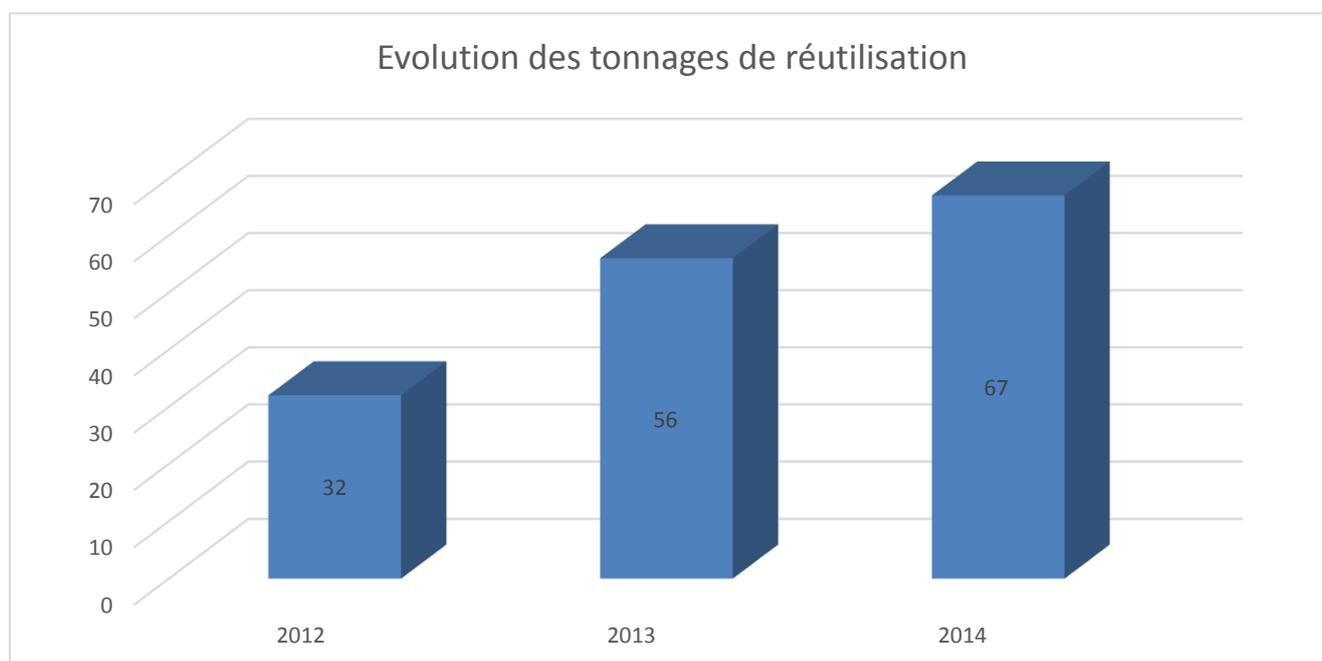
- valoriser plus d'encombrants et diminuer la mise en décharge,
- permettre à la population d'accéder à des produits de seconde main à bon marché,
- construire une activité pérenne de valorisation des encombrants permettant de développer une politique d'insertion sociale,



Les travaux de construction et de réhabilitation se sont terminés en décembre 2014. Ainsi, ont été créés à Evin Malmaison un nouveau magasin et des locaux sociaux et tertiaires respectueux de l'homme et de l'environnement.

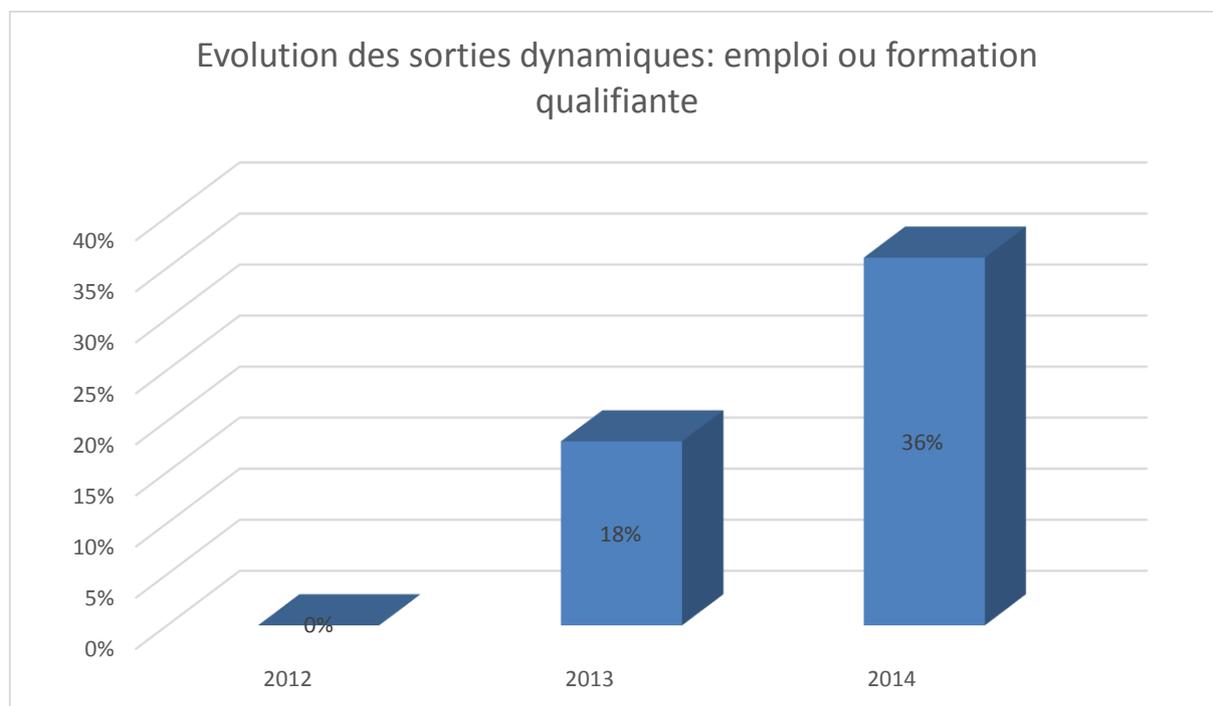
Début 2015, seront aménagés 5 ateliers à l'intérieur du bâtiment : Sablage, menuiserie, Mécanique, Electroménager et Petite Réutilisation.

### **Tonnages collectés et réutilisation**



67 tonnes d'encombrants ont été réemployées et revendues en 2014. C'est 20 % de plus que l'année précédente. Cependant, les travaux engagés et notamment la réalisation des ateliers et du magasin d'Evin-Malmaison devrait permettre de tripler ce chiffres !

- La Ressourcerie c'est aussi une structure d'insertion, DIE, qui anime et met en œuvre cet outil sur le territoire.



Pour la Ressourcerie, le Conseil Général du Pas de Calais participe au financement à hauteur de 25% du montant d'investissement bâtiment et le Conseil Régional et l'ADEME à hauteur de 40% de l'investissement.

D'autres partenaires : Europe, Etat, Conseil Général et PLIE interviennent en fonctionnement pour cofinancer l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi.



## 3<sup>ème</sup> PARTIE : BILAN TECHNIQUE - TONNAGES

### Préambule :

Les trois agglomérations membres du SYMEVAD ont conservé la compétence collecte. Cela signifie qu'elles organisent le service de ramassage auprès des usagers et sont décisionnaires sur :

- la séparation des différents flux de déchets collectés sélectivement,
- la fréquence des collectes et des horaires,
- le type de collecte (porte-à-porte ou apport volontaire),
- la conteneurisation (en vrac, en bacs, en sacs voire en caissettes),
- les consignes de tri et la communication (ambassadeurs du tri),
- le choix des collecteurs,
- le mode de financement (arbitrage TEOM/Budget général).

Bien évidemment, l'ensemble des choix opérés sur ces modalités de collecte peut avoir un impact majeur sur le traitement. De même, les modalités de traitement peuvent nécessiter des aménagements de collecte (distance des unités de traitement par exemple).

Les trois agglomérations sont relativement proches dans l'organisation générale des collectes, permettant d'obtenir des flux homogènes d'un territoire à l'autre avec, bien évidemment quelques spécificités. Les plus marquantes sont les suivantes :

- **Sur la CAHC** : collecte des encombrants sur appel téléphonique, service communautaire d'enlèvement des dépôts sauvages, collecte du verre uniquement sur apport volontaire, financement du service uniquement par le budget général, mixité des prestataires (mi-régie, mi-privé),
- **Sur la CAD** : conteneurisation variable selon les territoires pour la collecte sélective (sacs sur Douai et bacs sur le reste), collecte des encombrants en porte à porte trimestrielle, ramassage du verre en porte-à-porte mensuellement, collecte payante des déchets verts avec attribution d'un bac pucé, collecte spécifique des cartons commerciaux, financement partiel par la TEOM et à des niveaux différents selon les communes.
- **Sur la CC Osartis-Marquion** : collecte du verre uniquement en porte-à-porte, fréquence de collecte des encombrants en porte-à-porte trimestrielle,

L'organisation des collectes sur les trois territoires peut être scindée en 6 filières différentes nécessitant des modes de traitements différents :

- La collecte sélective des emballages/papiers
- La collecte sélective du verre
- La collecte sélective des déchets verts
- La collecte des encombrants
- La collecte dans les déchèteries
- La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

## **A) Le tri et le recyclage des emballages/papier**

Le SYMEVAD a réceptionné 19 833 tonnes issues des collectes sélectives d'emballages/papiers, auxquelles il faut ajouter la collecte vespérale des cartons organisée sur le douaisis (243 tonnes) et le carton collecté dans les déchèteries (1 099 tonnes).

### **1- Organisation de la filière**

Chaque agglomération organise une collecte sélective consistant à effectuer un ramassage en porte à porte des déchets triés par les habitants dans des conteneurs ou sacs de tri pour les emballages ménagers, ces récipients sont destinés à recevoir les :

- Bouteilles et flacons plastiques,
- Emballages en acier,
- Emballages en aluminium,
- Cartons et cartonnettes,
- Journaux-magazines.

En 2014, la totalité du gisement a été traité sur le centre de tri d'Evin-Malmaison.

### **2- Les résultats**

#### **Répartition des emballages ménagers par agglomération (hors cartons des déchèteries)**

	<b>CA du Douaisis</b>	<b>CA Hénin-Carvin</b>	<b>CC OSARTIS-MARQUION</b>	<b>TOTAL SYMEVAD</b>
Tonnages entrants	9 721	7 799	2 313	<b>19 833</b>
Ratio (en kg/an/habt)	63.10	62.30	74.49	<b>63.76</b>
Evolution 2013/ 2014	- 4.78 %	- 0.66%	+1.44 %	<b>- 2.49 %</b>
Taux d'erreurs de tri *	18.69 %	17.18 %	17.79 %	
Ratio des erreurs de tri dans les entrants (en Kg/an/habt)	11.79	10.70	12.92	
Ratio de recyclables dans les entrants (en kg/an/habt)	51.31	51.60	59.72	

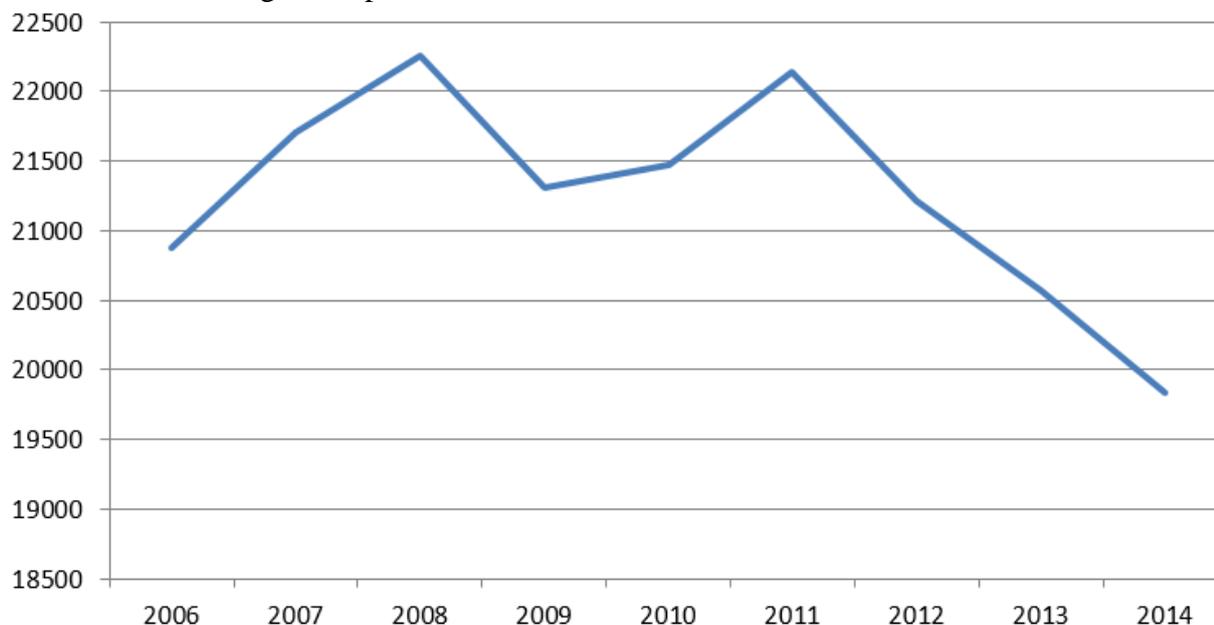
\* issus des caractérisations réalisées en entrée (52 pour la CAD et la CAHC et 26 pour la CC OSARTIS-MARQUION).

Ce gisement traité représente environ 64 kg de recyclables par habitant (hors verre) sachant qu'une partie de ces déchets, environ 4 160 tonnes, sont des "refus de tri", c'est à dire des erreurs de tri de l'habitant et les tonnages non captés par le process. Ces refus de tri sont envoyés en enfouissement à Lewarde.

On constate une baisse des tonnages de déchets recyclables entrants dans le centre de tri

depuis plusieurs années, pour 2014 cette baisse est moins importante que celle de 2013 mais avoisine quand même les 2,5%. Le taux de refus reste plus élevé sur la Communauté d'Agglomérations du Douaisis que sur la Communauté d'Hénin-Carvin et la Communauté de communes Osartis.

Evolution des tonnages réceptionnés :



### **Répartition et destination des matériaux triés**

<b>Matériaux</b>	<b>Prestataire</b>	<b>Quantités expédiées en 2014</b>	<b>Destination filière</b>
Acier	Vanganswinkel	744	Arcelor (Dunkerque)
Aluminium	Strap	39.5	Cornec (Lagny sur Marne)
Flaconnages plastiques	Sita-Nord	2101	Norpalplast (seclin)
Films plastiques	Sita-Nord	58	De Paauw recycling (Allemagne)
Cartons (EMR)	Deroo	3 494	70% Cascades (Blendecques) 30% autres (export)
Cartons (déchèteries et Vespérales)	Deroo	1 382	70% Cascades (Blendecques) 30% autres (export)
ELA (tétrapack)	Revipap	183	Vipa (Lausanne Suisse)
Papier « premier choix »	Chapelle d'Arblay	6 400	Chapelle d'Arblay (Rouen)
papier « second choix »	Deroo	2 220	70% Cascades (Blendecques) 30% autres (export)

Au final, 87 % du gisement est recyclé en France, 13 % est envoyé à l'export.

## **B ) le tri et le recyclage du verre**

### **1 - Organisation de la filière**

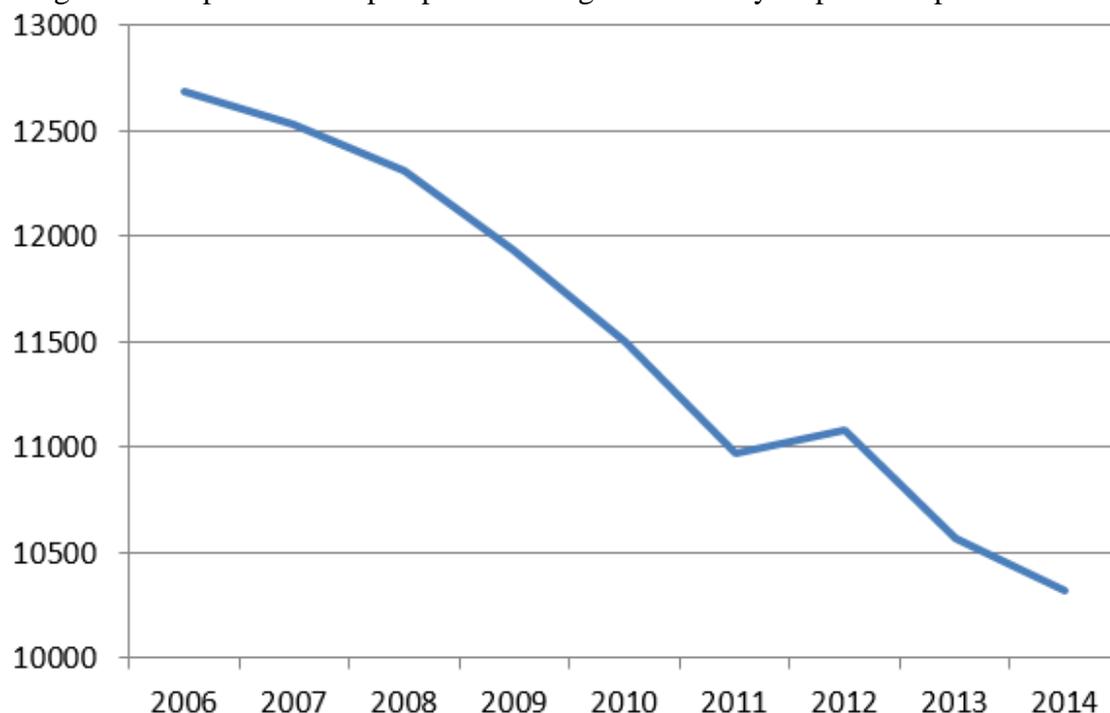
Chaque collectivité dispose d'une collecte spécifique des « emballages en verre » qui selon les territoires s'effectue soit en porte à porte (Communauté de communes OSARTIS-MARQUION et la Communauté d'Agglomération du Douaisis) soit en apport volontaire (Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin). Ces déchets sont ensuite acheminés chez O-I manufacturing à Wingles (62) pour y être retransformés en nouvelles bouteilles.

### **2 – Les résultats**

Le SYMEVAD a valorisé 10 322 tonnes d'emballages en verre en 2014, ces déchets se répartissent de la façon suivante selon les territoires d'origine :

	<b>CA du Douaisis</b>	<b>CA Hénin-Carvin</b>	<b>CC OSARTIS-MARQUION</b>	<b>SYMEVAD</b>
Tonnages	5 003	3 622	1 707	10 322
Ratio (en kg/an/habt)	32.48	28.94	50.00	33.18
Evolution en % 2013/2014	+ 3.86 %	- 2.61 %	- 16.16 %	- 2.27 %

Ce gisement représente un peu plus de 33 kg de verre recyclé par an et par habitant.



On constate une baisse (plus de 2 %) des tonnages des emballages en verre en 2014 sur le territoire du Symevad, la baisse est constante depuis de nombreuses années.

## C) La collecte des déchets végétaux

### 1- Organisation de la filière

La collecte des déchets végétaux consiste à effectuer un ramassage en porte à porte des déchets verts (tontes, petits branchages, feuilles...) du 1<sup>er</sup> mars (1<sup>er</sup> avril pour la CAHC) au 30 novembre. Les 11 déchèteries du SYMEVAD disposent également d'une benne spécifique pour ces déchets. 51 % des végétaux collectés proviennent des collectes en porte-à-porte, 49 % proviennent des déchèteries et des apports des communes.

Ces déchets sont ensuite acheminés vers 2 plates-formes :

- la **plate-forme de compostage du SYMEVAD située à Sin le Noble (59)** et exploitée par la société Valnor. Elle traite la totalité du gisement des déchets verts de la CA du Douaisis. Une partie des végétaux de la CC Osartis-Marquion et de la CA Hénin-Beaumont transite également sur cette plate-forme.

- la **plate-forme de compostage de la société Ramery Environnement située à Harnes (62)** qui traite le reste des déchets verts collectés sur la CA Hénin-Carvin (10 308 tonnes en 2014).

Le but de ces plates-formes est de transformer les déchets végétaux en compost pour servir d'amendement organique dans le cadre d'une valorisation agricole.

### 2 – Les résultats

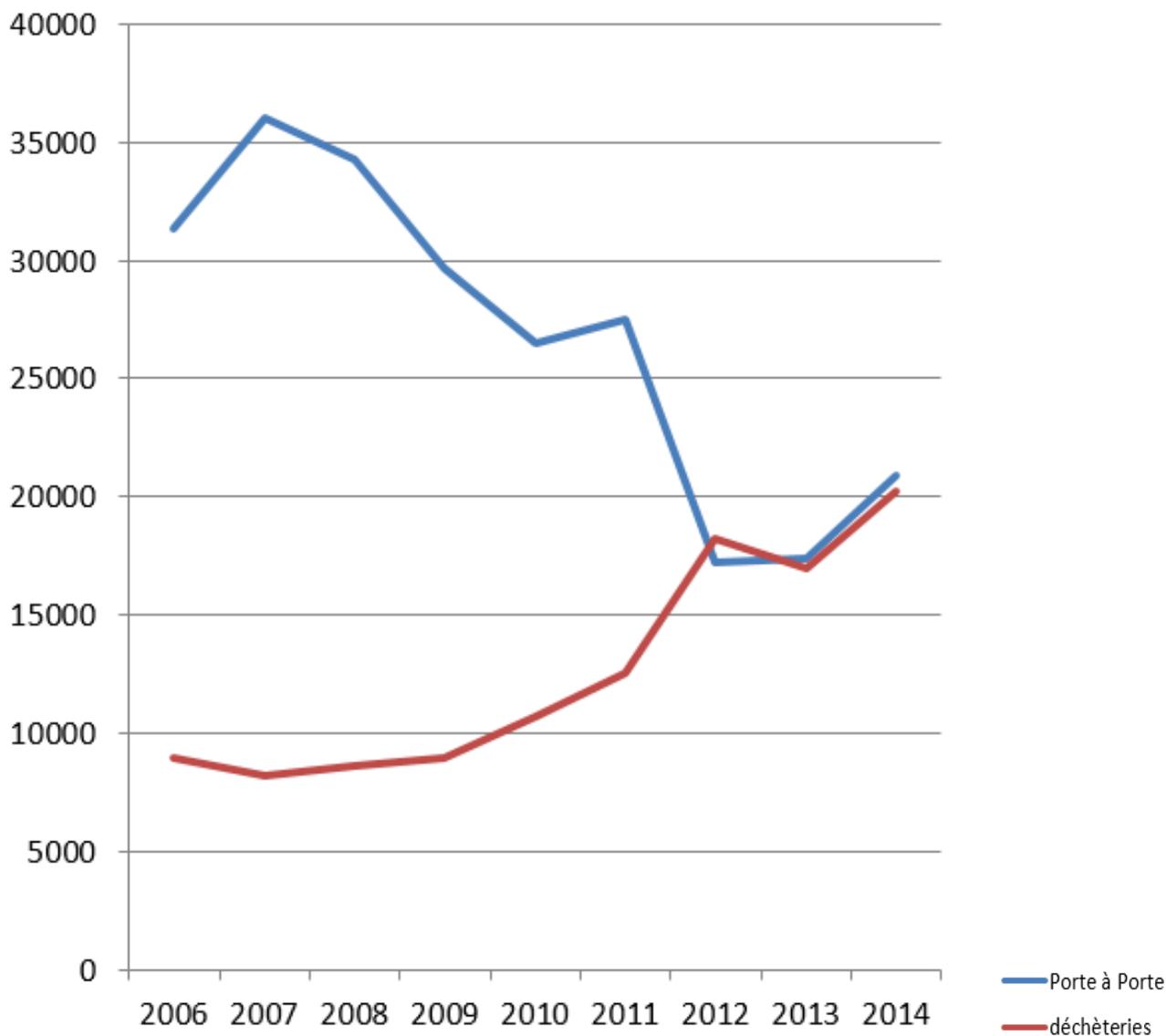
Le SYMEVAD a traité 41 187 tonnes de déchets végétaux en 2014, 20 932 tonnes provenant des collectes en porte à porte et 20 255 tonnes provenant de l'apport volontaire (déchèteries et apports directs des communes à Sin le noble), ces déchets se répartissent de la façon suivante selon les territoires d'origine :

	<b>CA du Douaisis</b>	<b>CA Hénin-Carvin</b>	<b>CC OSARTIS-MARQUION</b>	<b>SYMEVAD</b>
Tonnages :	19 029	15 876	6 282	41 187
- Porte-à-porte	6 060 (32 %)	10 424 (66%)	4 448 (70%)	20 932 (51%)
- Apport volontaire	12 969 (68 %)	5 452 (34%)	1 834 (30%)	20 255 (49%)
Ratio (en kg/an/habt)	124	127	197	132
Evolution 2013/2014	+ 19.25 %	+ 20.76 %	+ 19.41%	+ 19.84 %

Ce gisement représente 132 kg de déchets verts par an et par habitant

Sur la Communauté d'Agglomération du Douaisis, depuis 2012 les particuliers doivent louer un ou plusieurs bacs de 240L pour pouvoir bénéficier du ramassage des déchets verts à domicile. Ce qui explique que les habitants de la Communauté d'Agglomération du Douaisis utilisent les services différemment en privilégiant l'apport en déchèterie contrairement à la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin ou Communauté de Communes Osartis où le ramassage en porte à porte est préféré.

En 2014 les tonnages de déchets verts ont augmenté de près de 20 % sur l'année, conséquence d'une météo qui a favorisé une végétation plus abondante que l'année précédente sur le territoire.



## **D) La collecte des déchets encombrants**

### **1- Organisation de la filière**

La collecte des déchets encombrants consiste à effectuer un ramassage en porte à porte des déchets volumineux (canapés, meubles,..) à date fixe (une fois par trimestre sur l'ensemble des communes de la CAD et de la CC Osartis-Marquion) ou sur appel téléphonique (sur l'ensemble des communes de la CAHC).

Chaque déchèterie dispose également d'une benne « tout venant » dont le gisement peut être assimilé à celui de la collecte en porte-à-porte.

La principale difficulté pour la valorisation de ces flux réside dans l'extrême hétérogénéité des déchets qu'ils contiennent et qui dépend beaucoup du type de collecte. Ainsi, le fait de disposer de bennes de recyclage du bois et des métaux dans toutes les déchèteries, de DEEE et de réemploi dans certaines d'entre elles rend le gisement de la benne « tout venant » moins valorisable. De même, la collecte à date fixe est sensiblement moins valorisable (chiffonnage, compaction) que la collecte sur appel téléphonique.

En définitive, 15% des encombrants sont collectés en porte-à-porte, et le reste dans les déchèteries (bennes « tout venant » uniquement).

Ces déchets sont ensuite acheminés vers 3 centres de traitement :

- **l'Ecopôle Agora, centre de tri-valorisation des encombrants et DIB appartenant à la Société Sita-Nord situé sur la commune de Noyelles-Godault (62)** qui traite la totalité du gisement des déchets encombrants collectés en porte à porte sur la CA du Douaisis et la CC Osartis-Marquion (3 912 tonnes en 2014). Ce site traite également les encombrants issus des dépôts sauvages de la CAHC dont la collecte est réalisée par un service spécifique (soit 659 tonnes).

- la **plate-forme de valorisation des encombrants de la société SMDR située à Harnes (62)** traite le contenu des bennes « tout venant » des 11 déchèteries du syndicat (soit 22 572 tonnes) et les apports directs de 2 communes de la CC Osartis (122 tonnes).

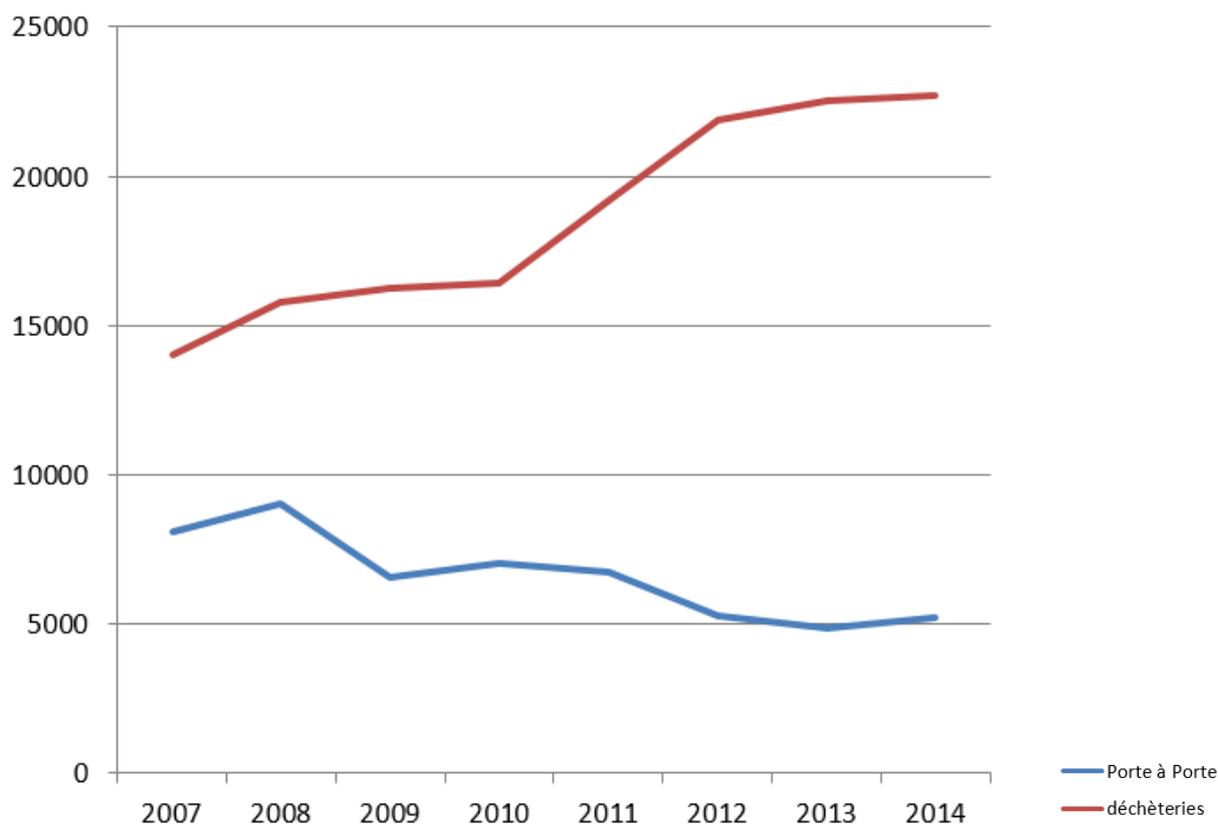
- la **ressourcerie basée à Evin-Malmaison depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 (entrepôt de réparation) et à Drocourt (magasin de revente), exploitée par l'Association D.I.E.**, collecte les encombrants issus des bennes de réemploi des 4 déchèteries de la CAHC (144 tonnes) et reçoit la collecte sur appel téléphonique de la CAHC (529 tonnes). La ressourcerie se charge également de la collecte quotidienne des DEEE sur les 4 déchèteries de la CAHC ainsi que des DEEE provenant de la collecte sur appel téléphonique. Elle sert de point de regroupement pour ce flux (924 tonnes).

### **2 - Les résultats**

En 2014 le SYMEVAD a traité 27 929 tonnes d'encombrants. 3 903 tonnes ont été collectées en porte à porte, 659 tonnes proviennent du ramassage des dépôts sauvages, 22 572 tonnes ont été collectées dans les bennes tout venant des déchèteries, 122 tonnes sont des apports directs des communes, 529 tonnes ont été collectées par le service de ramassage sur appel téléphonique et 144 tonnes proviennent des bennes réemploi des déchèteries. Ces gisements se répartissent de la façon suivante selon les territoires d'origine :

	<b>CA du Douaisis</b>	<b>CA Hénin-Carvin</b>	<b>CC OSARTIS-MARQUION</b>	<b>SYMEVAD</b>
<b>Tonnages :</b>	12 108	13 063	2 758	27 929
- Porte-à-porte + dépôts sauvages	3 414 (4.00 %)	1 188 (8.90%)	611 (31.2 %)	5 213 (7.70 %)
- Apports volontaires	8 694 (1.30%)	11 875 (1.00%)	2 147 (-2.40 %)	22 716 (0.80 %)
<b>Ratio (en kg/an/habt)</b>	79	104	87	90
<b>Evolution 2014/2013</b>	+ 2.03 %	+ 1.65 %	+ 3.45 %	+ 1.99 %

Les centres de tri des encombrants procèdent au tri des déchets pour sortir du flux une fraction valorisable (inertes, bois, métaux, etc.). Cependant, nous n'avons pas de données fiables quant à la quantité réellement valorisée. Celle-ci est estimée par le prestataire entre 25 et 35 %.



On constate une hausse de plus de 7 % des tonnages des encombrants collectés en porte à porte, ainsi qu'une très légère hausse de 0.8 % sur les déchèteries.

## E) Les déchèteries

### 1- Organisation de la filière

Le SYMEVAD compte 11 déchèteries :



- 4 déchèteries sur la **CA du Douaisis** :

- Arleux
- Cuincy
- Roost-Warendin
- Sin le Noble

Du fait des modifications de collecte des déchets verts, la CAD a également mis en place un site d'apport volontaire de ces déchets à DOUAI, sur le site du Centre Technique Communautaire.

- 4 déchèteries sur la **CA Hénin-Carvin** :

- Carvin
- Courrières
- Evin-Malmaison
- Hénin-Beaumont

- 3 déchèteries sur la **CC Osartis-Marquion** :

- Biache Saint Vaast
- Brebières
- Vis en Artois



### 2- Les résultats

#### Tonnages des déchets traités sur l'ensemble des déchèteries du SYMEVAD

	CA du Douaisis	CA Hénin-Carvin	CC OSARTIS-MARQUION	SYMEVAD
Tonnages	37 852	39 633	8 867	86 352
Ratio (en kg/an/habt)	246	317	278	278
Evolution 2014/2013	+ 3.20%	+ 3.20 %	+ 9.40 %	+ 3.80 %

La hausse des tonnages en déchèteries est continue depuis de nombreuses années (+ 5% en moyenne par an). Cette tendance se confirme une fois de plus avec une hausse de près de 4% des déchets apportés en déchèteries en 2014.

Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, la collecte en déchèteries est la 1<sup>ère</sup> source de production de déchets, devant la collecte des OMR sur le territoire du SYMEVAD.

### Répartition des tonnages par matériaux et par agglomération

(en tonnes)	CAD	CAHC	CC OSARTIS	TOTAL
gravats	14 540	12 219	3 583	34 342
déchets verts	9 532	5 452	1 622	16 606
Encombrants	8 694	11 731	2 147	22 572
bois	2 892	3 016	808	6 716
ferraille	470	852	193	1 515
papiers cartons	469	484	145	1 098
Amiante/ciment	484	432	116	1 032
bidons vides + DMS	138	89	64	291
Pneus	47	72	17	136
huiles de vidanges	40	51	5	96
DEEE	420	924	163	1507
DEA	110	291	0	401
Autres (pneus, piles, etc.)	16	20	4	40
<b>total</b>	<b>37 852</b>	<b>39 633</b>	<b>8 867</b>	<b>86 352</b>

Les différentes filières de traitement pour ces déchets collectés sont :

Déchets	Filières de traitement	Lieu traitement	Prestataires
<b>Gravats</b>	Scalpage pour séparation des terres et sables, broyage, calibrage, nettoyage avec des liants hydrauliques Puis utilisation en travaux publics (grave ternaire, sable de remblais)	Evin-Malmaison (62)	STB
<b>Déchets verts</b>	Usine de Compostage puis valorisation agricole du compost	Sin Le Noble (59) Harnes (62)	SYMEVAD Compost du Mazé Société SEDE (62)
<b>Encombrants</b>	Centre de tri d'encombrants avec séparation et valorisation des différentes fractions : - valorisation du bois en chaufferie - valorisation de l'acier chez un négociant en ferraille - refus de tri broyé et incinéré	Harnes (62)	La Nordiste de l'Environnement

<b>Ferrailles</b>	Tri et reconditionnement par grue câble puis réutilisation en aciérie	Sin le Noble (59)	Barbier - Galois
<b>Huiles végétales</b>	Valorisation en biodiesel et biolubrifiant	Seclin (59)	GECCO
<b>Huiles de vidange</b>	Collecte et regroupement des huiles usagées sur un site de transit puis expédition de ces huiles sur un centre de traitement des déchets spéciaux	Harnes (62) Courrières (62)	SEVIA-SRRHU SOTRENOR
<b>Papiers/cartons</b>	Tri et conditionnement en balles sur un centre de tri DIB, puis réutilisation en cartonnerie	WIZERNES (62)	DEROO
<b>Bois</b>	Tri du bois, broyage en plaquettes puis valorisation du : - bois B en panneaux de particules - bois A en chaufferie	Noyelles Godault (62) Site Agora	SITA-NORD
<b>Amiante-ciment liée</b>	Regroupement de l'amiante-ciment en big-bag identifiés  Puis expédition dans les alvéoles d'un Centre de stockage spécialisé pour les déchets amiantés	Boves (80)	VALNOR
<b>DEEE</b>	Démantèlement pour valorisation des matériaux.	Lesquin (59) Galoo (59)	ENVIE2E
<b>Piles et accumulateurs usagés</b>	<b>Collecteur spécialisé</b> puis Sites de regroupement puis Centres de tri puis  <b>Centres de recyclages :</b> - piles et accus Lithium (Hydrométallurgie) - piles alcalines/salines sans mercure (<500ppm) - accumulateurs au plomb (fusion) - piles boutons (distillation) - accus bâtons Ni-Cd (pyrolyse) - piles alcalines/salines sans mercure (<1500ppm)		COREPILE  RECUPYL VALDI FEURS  STCM MBM SNAM CITRON
<b>Bidons souillés (plastique et métal) Et peintures</b>	Regroupement, broyage puis :  - imprégnation de la peinture et des plastiques broyés avec de la sciure et des chiffons pour la création d'un combustible de substitution pour une cimenterie - nettoyage de la partie ferraille avant envoi chez un ferrailleur	Courrières (62)	SOTRENOR

<b>Batteries</b>	valorisation matière	Harnes (62)	RECYLEX (69)
<b>Pneus</b>	Regroupement des pneus sur un site  Puis envoi des pneus sur des sites de traitement pour - fabrication de combustible de substitution - fabrication de granulés pour valorisation matière (travaux publics ...)	Avion (62)	ECO-PHU  GOMMAGE
<b>Textile</b>	Collecte en conteneurs Recyclage en friperie et (ou) en chiffons d'essuyage pour l'industrie	Cambrai (59)	Association LE RELAIS
<b>DEA</b>	Démantèlement pour valorisation des matériaux.	Noyelles Godault (62) Site Agora	SITA-NORD

La majorité de ces déchets captés sont recyclés soit en valorisation matière, soit en valorisation organique voire en valorisation énergétique.

Les déchèteries du SYMEVAD ont un taux de valorisation des déchets d'environ 68 %. Ainsi, sur 86 352 tonnes de déchets amenées en déchèteries, 58 737 tonnes sont valorisées.

Type de déchets	Type de valorisation	Taux de valorisation	Tonnages collectés	Tonnages valorisés
Gravats	Valorisation matière	70%	34 342	24 039
Déchets verts	Valorisation organique	100%	16 606	16 606
Encombrants	Valorisation matière	30%	22 572	6 772
Bois	Valorisation matière	100%	6 716	6 716
Ferraille	Valorisation matière	100%	1 515	1 515
Papiers-cartons	Valorisation matière	100%	1 098	1 098
Amiante		0	1 032	0
DEEE	Valorisation matière	88%	1 507	1 326
DEA	Valorisation matière + Valorisation énergétique	60%	401	241
Bidons souillés	Valorisation matière + Valorisation énergétique	95%	291	276
Pneus	Valorisation matière + Valorisation énergétique	100%	136	136
Huiles minérales	Valorisation énergétique	100%	96	96
Huiles végétales	Valorisation matière	100%	11	11
Piles	Valorisation matière	50%	6	3
Batteries	Valorisation matière	95%	23	22
<b>Total</b>		<b>68%</b>	<b>86 352</b>	<b>58 837</b>

## **F) Le traitement des Ordures Ménagères résiduelles (OMR)**

### **1- Organisation de la filière**

Les Ordures Ménagères Résiduelles sont la part des déchets qui restent après que les usagers aient trié leurs déchets recyclables ou encombrants. La collecte s'effectue dans tous les cas en porte à porte, le plus souvent une fois par semaine (sauf pour la ville de Douai), et est parfois conteneurisée (sur toute la CAHC et sur toute la CAD hors Douai).

Ces déchets sont ensuite acheminés vers 4 unités de traitements :

- **l'Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères de Saint Saulves (59)**, qui appartient à Ecovalor a traité en 2014, 15 096 tonnes des OMR collectées sur la CA Hénin-Carvin soit 18.55 % du gisement.

- **le Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (CSDND) de Lewarde (59)** qui appartient à la Société Sita-Nord a reçu 30 465 tonnes d'OMR qui ont été collectées sur le territoire de la CA du Douaisis et de la CC OSARTIS-MARQUION. Cela représente 37.48 % du gisement d'OMR du SYMEVAD.

- **le Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (CSDND) de Hersin-Coupigny via la plateforme de transfert située sur le site d'Agora à Noyelles-Godault** appartenant à la Société Sita-Nord a reçu 29 173 tonnes d'OMR. Ces ordures ménagères ont été collectées sur le territoire de la CA d'Hénin-Carvin et de la CA du Douaisis. Le site a donc traité 35.85 % du gisement d'OMR du SYMEVAD.

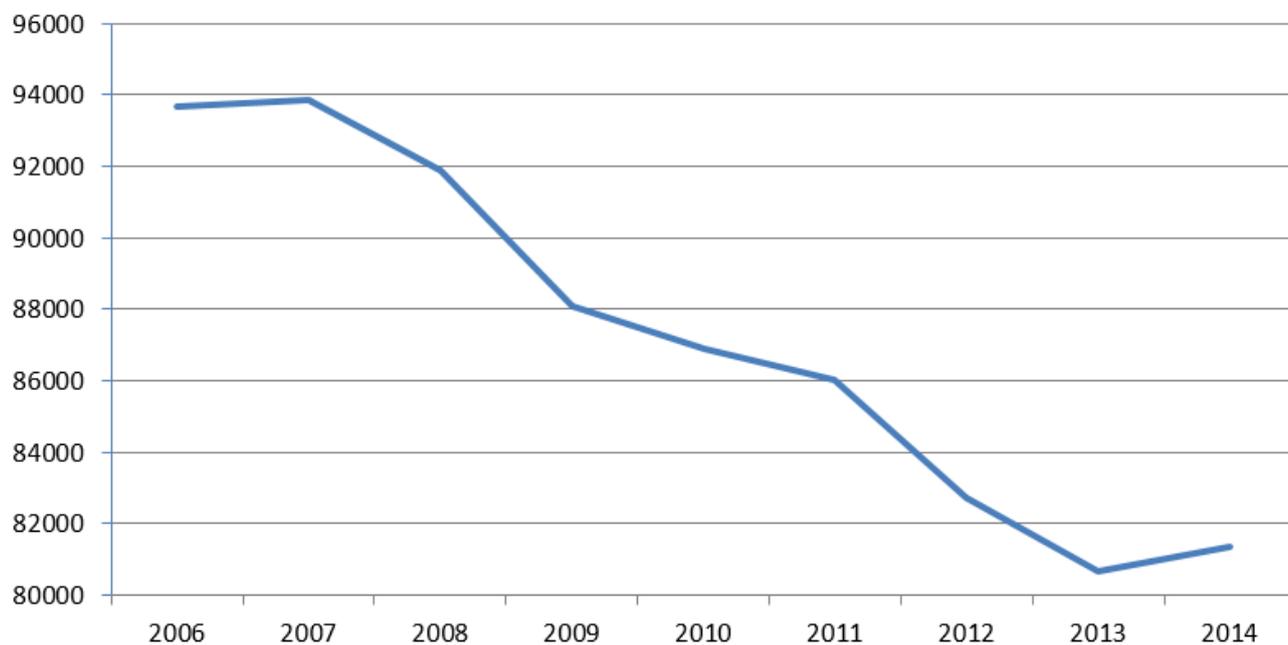
- **l'Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères de Douchy-les-Mines (59)**, appartenant au SIAVED a traité 6 618 tonnes d'OMR, Ces ordures ménagères sont issues des collectes de la CA du Douaisis et représentent 8.12 % du gisement d'OMR.

### **2 - Les résultats**

Le SYMEVAD a traité 81 352 tonnes d'ordures ménagères résiduelles en 2014 ce qui représente 36 % du gisement total des déchets ménagers du territoire. Ces déchets se répartissent de la façon suivante selon les territoires d'origine :

	<b>Communauté d'Agglomération du Douaisis</b>	<b>Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin</b>	<b>C.C OSARTIS-MARQUION</b>	<b>SYMEVAD</b>
Tonnages	39 518	34 819	7 041	81 352
Ratio (en kg/an/habt)	256	278	220	262
Evolution 2013 / 2014	+0.40%	+ 1.17 %	+ 1.67%	+ 0.83 %

Le gisement moyen d'OMR est donc de 262 kg par an et par habitant sur le territoire du SYMEVAD, nous constatons une légère hausse (+ 0.83%) par rapport à l'année précédente.



## G) Récapitulatif des quantités

### Pour la Communauté d'Agglomération du Douaisis

(en tonnes)	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2014/2007
Ordures Ménagères	48513	47923	45865	44 646	43741	40 730	39 362	39 518	-18,54
Collecte sélective	10291	10572	10150	10466	10995	11 017	10 210	9 721	-5,54
Verre	5941	5673	5668	5197	5286	5 447	4 817	5 003	-15,79
Déchets verts	23065	22465	20139	19772	21181	16 691	15 957	19 029	-17,50
Encombrants	9279	10007	10080	10786	11828	11 575	11 867	12 108	30,49
Déchèteries *	9796	11098	12938	13555	16337	18 410	20 013	19 626	100,35
<b>TOTAL</b>	<b>106885</b>	<b>107738</b>	<b>104840</b>	<b>104422</b>	<b>109368</b>	<b>103870</b>	<b>102226</b>	<b>105005</b>	<b>-1,76</b>
<b>En kg/an/habt</b>	<b>679</b>	<b>684</b>	<b>666</b>	<b>665</b>	<b>706</b>	<b>671</b>	<b>662</b>	<b>682</b>	<b>0,39</b>

\* Hors déchets verts et encombrants,

### Pour la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin

(en tonnes)	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2014/2007
Ordures Ménagères	37 584	36 094	34 692	35 011	35 079	34827	34 418	34 819	-7,36
Collecte sélective	9 060	9 316	8 878	8 719	8 749	8248	7 851	7 799	-13,92
Verre	4 356	4 272	4 065	3 944	3 823	3 785	3 719	3 622	-16,85
Déchets verts	15 028	14 616	13 423	12 424	13 671	13 970	13 147	15 876	5,64
Encombrants	10 695	11 793	10 247	10 922	11 577	12 398	12 851	13 063	22,14
Déchèteries *	14 519	15 410	17 099	17 363	19 770	18 981	22 107	22 450	54,62
<b>TOTAL</b>	<b>91 242</b>	<b>91 501</b>	<b>88 404</b>	<b>88 383</b>	<b>92 669</b>	<b>92 209</b>	<b>94 093</b>	<b>97 629</b>	<b>7,00</b>
<b>En kg/an/habt</b>	<b>722</b>	<b>724</b>	<b>700</b>	<b>701</b>	<b>745</b>	<b>738</b>	<b>749</b>	<b>780</b>	<b>8,03</b>

\* Hors déchets verts et encombrants,

## Pour la Communauté de Communes Osartis-Marquion

(en tonnes)	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2014/2007
Ordures Ménagères	7 758	7 858	7 519	7223	7 206	7184	6 899	7 014	-9,59
Collecte sélective	2 353	2 373	2 278	2282	2 397	2371	2 280	2 313	-1,70
Verre	2 236	2 365	2 199	2363	1 863	1846	2 036	1 707	-23,66
Déchets verts	6 188	5 791	5 069	5029	5 179	5394	5 264	6 282	1,52
Encombrants	2 955	2 719	2 484	2436	2 511	2596	2 666	2 758	-6,67
Déchèteries *	2 617	2 820	3 094	3389	4 162	4 254	4 757	5 098	94,80
<b>TOTAL</b>	<b>24 107</b>	<b>23 926</b>	<b>22 643</b>	<b>22 722</b>	<b>23 318</b>	<b>23 645</b>	<b>23 902</b>	<b>25 172</b>	<b>4,42</b>
<b>En kg/an/habt</b>	<b>803</b>	<b>797</b>	<b>754</b>	<b>757</b>	<b>746</b>	<b>754</b>	<b>757</b>	<b>791</b>	<b>-1,56</b>

\* Hors déchets verts et encombrants,

## Pour le SYMEVAD

(en tonnes)	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2014/2007
Ordures Ménagères	93 855	91 875	88 076	86 880	86 026	82 741	80 679	81 351	-13,32
Collecte sélective	21 704	22 261	21 306	21 467	22 141	21 636	20 341	19 833	-8,62
Verre	12 533	12 310	11 932	11 504	10 972	11 078	10 572	10 332	-17,56
Déchets verts	44 281	42 872	38 631	37 225	40 031	36 055	34 368	41 187	-6,99
Encombrants	22 929	24 519	22 811	24 144	25 916	26 569	27 384	27 929	21,81
Déchèteries *	26 932	29 328	33 131	34 307	40 269	41 645	46 877	47 174	75,16
<b>TOTAL</b>	<b>222 234</b>	<b>223 165</b>	<b>215 887</b>	<b>215 527</b>	<b>225 355</b>	<b>219 724</b>	<b>220 221</b>	<b>227 806</b>	<b>2,51</b>
<b>En kg/an/habt</b>	<b>708</b>	<b>711</b>	<b>688</b>	<b>689</b>	<b>726</b>	<b>706</b>	<b>707</b>	<b>732</b>	<b>3,44</b>

\* Hors déchets verts et encombrants,

### Comparatif gisements nationaux / gisements SYMEVAD

(source : chiffres clés déchets édition 2012 – ADEME)

	<b>Moyenne nationale 2009 en Kg / habitant / an</b>	<b>Moyenne SYMEVAD Kg / habitant / an</b>
Ordures Ménagères	<b>298</b>	<b>262</b>
Collecte sélective	<b>46</b>	<b>64</b>
Verre	<b>29</b>	<b>33</b>
Déchets verts (pap)	<b>18</b>	<b>67</b>
Encombrants (pap)	<b>12</b>	<b>17</b>
Déchèteries*	<b>184</b>	<b>278</b>
<b>TOTAL En kg/an/habt</b>	<b>588</b>	<b>721</b>

\*Avec déchets verts et encombrants compris

Le taux de valorisation global des déchets ménagers du SYMEVAD a atteint 51.43 % en 2014.

Pour rappel, le Grenelle de l'environnement exige d'atteindre 45% en 2015.

On observe des tendances lourdes quant à l'évolution de la production des déchets ménagers :

- Hausse continue et très forte des tonnages collectés en déchèteries.
- Diminution continue des collectes en porte-à-porte au profit des apports en déchèteries (déchets verts et encombrants),

Le SYMEVAD étant assujetti à la TVA, l'ensemble des éléments financiers ci-après sont exprimés en € hors TVA.

### **A) Le budget de fonctionnement**

En 2014, les **dépenses de fonctionnement** du SYMEVAD ont atteint 18 920 850 € HT (source : compte administratif 2014).

Ces dépenses concernent pour l'essentiel :

- des dépenses auprès de sociétés extérieures soit pour des prestations de traitement de déchets (traitement des OMR, et des encombrants, rotations des bennes de déchèteries, etc.), soit pour des prestations d'exploitation des équipements du SYMEVAD (centre de tri et centre de compostage),
- les charges d'emprunt transférées des syndicats vers le SYMEVAD lors de la mise à disposition des différents équipements de traitement des déchets,
- les échéances des emprunts contractés dans le cadre des travaux des nouveaux projets (centre de tri, TVME),
- des remboursements aux agglomérations membres pour des charges n'ayant pu être transférées lors de la mise à disposition (impôts fonciers, personnels mis à disposition, emprunts partiellement affectés, etc.) ainsi que le reversement de 920 277 € représentant une partie des excédents réalisés au titre de l'année précédente.
- les charges de structures (essentiellement des charges de personnels, d'entretien du bâtiment, de location des véhicules de service, d'amortissement de matériel, etc.) et de communication (y compris programme de prévention)

En 2014, les **recettes de fonctionnement** du SYMEVAD ont atteint 19 701 579 € HT (source : compte administratif 2014).

On peut différencier trois ressources essentielles de financement du budget de fonctionnement :

- les soutiens des sociétés agréées (Adelphe pour les emballages, OCAD3E pour les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, Eco-folio pour les Imprimés Non Sollicités)
- les reventes de matériaux issues du recyclage des déchets (emballages et journaux issus de la collecte sélective, acier et cartons de déchèteries et compost valorisé)
- les contributions des collectivités membres du SYMEVAD

On constate donc un excédent de fonctionnement de 780729 €.

## **B) Le budget d'investissement**

Les **dépenses d'investissement** se sont élevées à 41 341 991 € HT (y compris reste à réaliser). Ces dépenses concernent avant tout le paiement du démarrage du projet de TVME (tranche ferme, les études de définition et le démarrage des travaux. Il s'agit également de rembourser le capital des emprunts relatifs aux équipements de traitement existants (UIOM, centre de compostage, centre de tri), et à l'acquisition de composteurs.

Les recettes d'investissement se sont élevées à 46 575 880 € HT (y compris reste à réaliser) provenant essentiellement des emprunts levés pour les travaux du TVME, le solde des subventions obtenues pour la construction du centre de tri d'Evin-Malmaison (panneaux photovoltaïques, process) et des amortissements sur les investissements antérieurs dont le nouveau centre de tri.

Le résultat de l'exercice concernant le budget d'investissement s'est donc soldé par un excédent de 5 233 889 € HT.

Pour rappel, le SYMEVAD ne peut bénéficier d'une fiscalité propre puisque la mise en œuvre des différents modes de financement de la gestion des déchets (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, REOM ou Budget général), reste du ressort des agglomérations membres qui ont conservé la compétence collecte.

Les élus du SYMEVAD, en accord avec les agglomérations membres ont décidé de geler les contributions des agglomérations entre 2009 et 2015. Cela permet à la fois aux collectivités d'avoir une visibilité à moyen terme sur les coûts de traitement à supporter et au SYMEVAD d'anticiper les surcoûts de traitement prévisibles pour la période 2014/2015 (fermeture de l'UIOM fin 2013).

En 2014, la contribution de chaque agglomération a été la suivante :

- pour la CAD : 36,65 € TTC/habitant et 53.77 € TTC/tonne
- pour la CAHC : 43.00 € TTC/habitant et 55.13 € TTC/tonne
- pour la CC OSARTIS : 34.84 € TTC/habitant et 44.07 € TTC/tonne

Pour rappel, le calcul de ces contributions est effectué à la fois en fonction des tonnages confiés par chaque agglomération au SYMEVAD et à la fois en fonction des coûts et recettes générés par chaque filière de traitement (une tonne d'OMR coûte environ 82 € HT la tonne tandis qu'une tonne d'emballages rapporte environ 142 € HT la tonne). **Il s'agit donc d'une réelle incitation à produire moins et à recycler plus.**

### Le SYMEVAD, un syndicat engagé dans la prévention des déchets

Le développement des outils de traitement est important pour le SYMEVAD mais il a semblé essentiel aux élus d'engager, dès 2007 et en partenariat avec les agglomérations membres, une politique de prévention des déchets.

#### La prévention, qu'est-ce que c'est ?

La croissance démographique, l'évolution des modes de consommation et des habitudes alimentaires ont une incidence forte sur l'augmentation de la quantité des déchets produits.

**Or, « le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ».**

La « prévention » de la production de déchets consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits, permettant ainsi de mieux maîtriser les coûts liés au traitement des déchets ainsi que de limiter l'impact environnemental.

#### 2009-2014 : Le Programme Local de Prévention ou PLP

En 2009, le SYMEVAD a choisi de s'engager auprès de l'Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie (ADEME) dans un programme de prévention, constituant une continuité avec les actions déjà menées sur le compostage ou le stop-pub. L'objectif était ambitieux, à savoir diminuer de 7 % les Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) conformément au Grenelle de l'Environnement.

#### ➤ Les ordures ménagères et assimilées : de quoi parle-t-on ?



#### ➤ Retour en chiffres :

Entre 2008 et 2014, grâce aux actions mises en place et à la mobilisation des partenaires et relais, une baisse de près de **12 % des OMA** a été constatée sur le territoire du SYMEVAD.

#### 2015-2017 : Le SYMEVAD s'investit en tant que « Territoire zéro gaspillage, zéro déchets »

Fort des résultats obtenus et convaincu que des efforts sont toujours possibles, le syndicat a choisi de poursuivre sa démarche et d'être encore plus exemplaire. C'est pourquoi il a porté sa candidature à l'appel à projet national « **Territoire zéro gaspillage, zéro déchets** », pour lequel sa candidature a été retenue.

## En actions....

Au quotidien, que ce soit à la maison ou au travail, la prévention est l'affaire de chacun. Le SYMEVAD s'est donné comme mission d'accompagner les usagers vers l'éco-responsabilité, en menant des actions concrètes pour les sensibiliser et les impliquer largement : particuliers, administrations et professionnels. Il n'y a pas d'âge pour adopter de bonnes pratiques, voici un petit tour d'horizon.

### A la maison

1. Apposer un autocollant STOP PUB sur sa boîte aux lettres ;
2. Réutiliser ce qui peut l'être : entretenir, réparer ou faire réparer objets, mobilier, électroménager... vendre ou donner des objets d'occasion ;
3. Faire du compost : composter les déchets de cuisine et de jardin ;
4. Eviter le gaspillage alimentaire : accommoder les restes, modifier le type d'aliments.



### En magasin

1. Limiter les emballages en magasin : privilégier les grands conditionnements, les produits en vrac, fruits ou légumes non emballés, viande et fromage à la coupe... ;
2. Privilégier le durable au jetable : sacs réutilisables, piles rechargeables, vaisselle en verre/porcelaine, utiliser des chiffons et/ou lavettes plutôt que des lingettes réutilisables ;
3. Privilégier les produits concentrés ou les éco-recharges ;
4. Choisir des produits avec des labels environnementaux ;
5. Louer ou emprunter les objets ou matériel qui ne servent que de manière occasionnelle.

### Au travail

1. Limiter les impressions : lire et corriger à l'écran, imprimer en recto-verso ;
2. Ré-utiliser le papier en brouillon ;
3. Privilégier le rechargeable et durable : cartouches d'imprimante, piles, crayons...

## Evènements marquants 2014

### Réduction des déchets verts

- 
- Promotion du compostage

Les guides-composteurs continuent leurs actions de sensibilisation au compostage à domicile en se déplaçant dans les manifestations locales ou dans les établissements scolaires. Ces bénévoles et leur implication sont régulièrement mis à l'honneur par la presse écrite ou la radio. En 2014, l'émission « court-circuit » de la radio locale Scarpe-sensée leur a d'ailleurs consacré une interview.



Durant tout le mois de mai, le SYMEVAD a investi AQUATERRA et proposé une exposition sur le compostage ainsi qu'une galerie photos afin de présenter la biodiversité du composteur et les différentes techniques de compostage.

Cette manifestation a permis d'attirer et de sensibiliser plus de 3000 personnes.

#### En chiffres

Au total, depuis 2007, ce sont près de 220 réunions publiques d'information qui ont été organisées sur le territoire du SYMEVAD et plus de 19 000 composteurs mis à disposition.

195 Guides composteurs formés

- Mise en route des travaux du jardin pédagogique



En 2014, les travaux de construction du futur jardin pédagogique « 0 déchet » du SYMEVAD démarrent, pour une ouverture prévue au public à l'été 2015.

Les guides composteurs bénévoles sont fortement impliqués dans l'aménagement des espaces et la mise en place d'un hôtel à insectes, la création d'une spirale à aromates...

### ➤ Retour en actions

Depuis 2013, le SYMEVAD a réalisé en partenariat avec l'association MNLE Sensée (Mouvement National de Lutte pour l'Environnement) des animations pratiques sur la réduction des déchets dangereux, que ce soit dans les associations locales, les Centres Sociaux, lors de manifestations locales...



L'animatrice informe et sensibilise les participants sur la présence de produits dangereux dans leur quotidien. L'animation se clôture par un atelier pratique sur la fabrication d'un produit « fait maison », ici un produit multi-usages à base de vinaigre blanc et de bicarbonate de soude.

Cette animation se décline pour les **produits ménagers**, le **bricolage** ainsi que les **produits phytosanitaires**.

**En 2014, le SYMEVAD a réalisé plus de 60 animations.**

En parallèle, le syndicat a formé des partenaires-relais (animateurs de centres sociaux, associations de consommateurs, guides-composteurs) afin qu'ils puissent avoir les connaissances nécessaires pour faire passer les messages auprès de publics diversifiés.

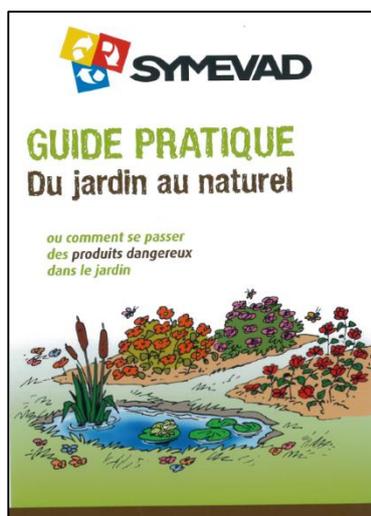
### ➤ Les outils disponibles

Le SYMEVAD a édité un guide pratique sur les déchets dangereux, reprenant l'essentiel des informations délivrées dans le cadre des animations. A l'intérieur, on retrouve des informations pour identifier les produits dangereux et bien les jeter ainsi qu'une partie pratique avec des fiches recettes (lessive à base de savon de Marseille...).

**Plus de 1 000 guides ont été distribués dans les manifestations locales, lors des visites du centre de tri ou à l'issue des animations « déchets dangereux ».**



En collaboration avec les associations environnementales (MNLE Sensée, les Jardiniers de France, les jardins familiaux de Douai, Nord Nature Environnement et Nature et Vie) et de consommateurs (UFC que Choisir) ainsi que les guides-composteurs, le SYMEVAD travaille actuellement sur la création d'un guide pour le jardin au naturel ou comment se passer des produits phytosanitaires.



Ce guide sortira à l'été 2015 lors de l'ouverture du jardin pédagogique du SYMEVAD situé à Evin-Malmaison.

### ➤ **Accompagnement des artisans/commerçants**

Depuis plusieurs années, le SYMEVAD a amorcé un partenariat avec la **Chambre de Métiers et de l'Artisanat** du Nord-Pas-de-Calais (CMA) pour accompagner les artisans-commerçants à réduire l'utilisation de produits dangereux dans leurs activités.



En 2014, l'opération « éco-défis des artisans-commerçants » est lancée de façon expérimentale avec la ville de Douai lors de la Soirée des Artisans de la Foire Expo de Douai.

L'objectif est de valoriser par un label, les artisans-commerçants engagés en faveur de l'environnement et de les accompagner dans la mise en place de bonnes pratiques dans les domaines des transports, de l'énergie, des déchets ou de la gestion de l'eau

Voici quelques exemples de défis à relever :

- Remplacer les produits dangereux par des produits moins nocifs ;
- Proposer une alternative aux sacs plastiques ;
- Mettre en place un point de collecte de déchets au sein de l'enseigne.

La cérémonie de labélisation des artisans-commerçants aura lieu en septembre 2015.

## Modification des comportements d'achat

En 2014, le SYMEVAD a été présent du 26 au 29 mars aux côtés de ses partenaires dans la galerie marchande de Carrefour Flers-en-Escrebieux pour son opération « Faîtes de l'Environnement ».

Au programme :

- Dégustation de smoothies frais faits à partir de fruits abîmés donnés par le magasin afin de sensibiliser au gaspillage alimentaire.



- Jeu pratique sur les DLC et DLUO pour différencier les notions « à consommer de préférence avant... » et « à consommer avant... ».

Merci aux Ecoles de Consommateurs de Douai ainsi qu'aux bénévoles présents d'avoir sensibiliser les consommateurs.

- Fabrication de produits d'entretien à base de vinaigre blanc et de bicarbonate de soude, en partenariat avec le MNLE pour réduction des déchets dangereux notamment, en présentant de façon concrète, comment fabriquer ses
- L'association environnementale l'Union Ecologique de Flers-en-Escrebieux, a, quant à elle, tenu un stand sur l'agriculture biologique.



## Promotion du réemploi

L'année 2014, a été marquée par l'ouverture d'un nouveau magasin de la ressourcerie par l'association Dynamique Insertion Emploi (DIE) à Carvin.

Au total, ce sont plus de 67 tonnes qui ont pu être valorisées par réemploi par l'intermédiaire de DIE et l'activité de la Ressourcerie.



**Inauguration du magasin de Carvin en présence d'Odette DAUCHET, Présidente de DIE ainsi que des élus du territoire**

Cette année a aussi été marquée par la mise en place d'un point de collecte du Réemploi à Sin le Noble, aux Couronnes. Ces grands ensembles, gérés par NOREVIE, font sous son impulsion une expérimentation de points de collecte des déchets. Le SYMEVAD et la CAD sont tout naturellement en accompagnement de l'opération. Sur ce territoire, c'est l'association des Compagnons de l'Espoir qui participe en tant qu'acteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

## Sensibilisation des publics

Depuis fin 2011, le SYMEVAD accueille les visiteurs dans son pavillon de la communication, une salle dédiée au tri et à la sensibilisation à la réduction des déchets. Une passerelle vitrée sécurisée permet de découvrir le parcours des déchets dans les machines de tri.

Le centre de tri des emballages accueille le grand public, les associations, le public scolaire de la primaire aux études supérieures.

Cette année, le SYMEVAD a organisé des portes ouvertes le samedi pendant les vacances scolaires.



**En 2014, le centre de tri des emballages a accueilli près de 3 550 visiteurs.**

Nouveauté de l'année, le SYMEVAD distribue gratuitement des boîtes à goûter aux enfants des écoles qui ont un projet pédagogique autour de l'environnement et des déchets.



Durant la **Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD)** du 25 au 27 novembre, le SYMEVAD a organisé des ateliers en soirée dans ses locaux afin de donner des astuces concrètes aux particuliers.

Des thématiques nombreuses et variées ont été abordées telles que :

- le tri des emballages et la prévention des déchets par le biais de la visite du centre de tri ;
- la réduction des déchets organiques avec la fabrication d'un vermicomposteur ;
- les alternatives aux produits ménagers telles que le vinaigre et le bicarbonate de soude.



**Atelier de fabrication de vermicomposteurs**



**Animation autour du jeu « STOP-DECHET »**

Nouveauté de l'année 2014, des enfants de 8 à 12 ans ont joué au jeu « STOP-DECHET ». Le principe est basé sur un jeu de l'oie où les enfants apprennent en s'amusant le tri et la réduction de déchets.

**Ces trois journées ont accueilli et permis de sensibiliser en tout 42 adultes et 8 enfants.**

## Exemplarité des administrations et structures publiques

Dans le cadre de la mutualisation des bonnes pratiques, le SYMEVAD entend entretenir un réseau d'échanges avec ses collectivités adhérentes. Chaque année il organise une rencontre avec l'ensemble des 83 communes et des 3 EPCI à compétence « collecte ».

Le 4 novembre 2014, le rendez-vous était fixé à la salle des fêtes de Lambres-lez-Douai. L'occasion de réunir ensemble les collectivités et de les engager dans une démarche d'éco-exemplarité.

L'objectif de la journée était d'échanger sur les bonnes pratiques en matière de gestion et de réduction des déchets, par le biais de témoignages le matin et d'ateliers thématiques l'après-midi.



Cette réunion a également été l'occasion de présenter la nouvelle plateforme internet mise en place par le SYMEVAD et destinée aux collectivités :

<http://www.symeivad.org/collectivite/espace-collectivit%C3%A9s>

Voici quelques exemples de témoignages en matinée :

- La démarche de réduction des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts de la ville de Corbehem ;
- La présentation de la Maison de l'Environnement Aquaterra par la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin située à Drocourt

Voici les ateliers de l'après-midi :

- La démonstration du matériel de gestion différenciée des services techniques de la ville (broyeur) ;
- Le tri des déchets dans les services des communes en collaboration avec les agglomérations ;
- L'entretien écologique des locaux avec l'expérience de Lambres-lez-Douai.

En parallèle, le SYMEVAD a réalisé des fiches de bonnes pratiques mettant en lumière les actions exemplaires en matière de réduction des déchets, déjà mené sur son territoire.

De nombreuses fiches sont disponibles sur le site Internet du SYMEVAD ainsi que sur la plateforme OPTIGEDE de l'ADEME.

Elles reprennent des actions exemplaires comme le prêt d'un broyeur (Arleux), la politique de réduction ou de suppression des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts de la commune (Corbehem et Rouvroy), la gestion des cartouches d'encre et du parc informatique (Sin-le-Noble), un vermicomposteur pour gérer les déchets organiques.

### Pour plus d'information :

Retrouvez-nous sur Facebook ou rendez-vous sur notre site internet : <http://www.symeivad.org/>

**SYMEVAD**  
Expérience de la Commune de Corbehem  
dans le cadre du PLP (Programme Local de Prévention du SYMEVAD)

Mots-clés : Alternatives produits phytosanitaires / Administration publique / Prévention qualitative

### Limitation de l'usage de produits phytosanitaires

**CONTEXTE**  
La Mairie de Corbehem se soucie de la qualité de vie de ses administrés et de la santé de ses agents municipaux.

C'est la raison pour laquelle, la municipalité s'est engagée volontairement dans la signature de la charte d'entretien des espaces verts publics portée par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et qui a pour objectif de réduire drastiquement l'usage de produits phytosanitaires.

Afin d'anticiper l'obligation "Zéro phytos" en 2020, le service Espaces Verts a développé une série d'initiatives favorisant la limitation de l'utilisation de produits phytosanitaires :

- Désherbage thermique et manuel
- Paillage des parterres municipaux
- Tonte - mulchings des couvertures herbacées
- Sécus chauffés sur les talus
- Protection biologique intégrée en serre municipale (lâches d'insectes utiles à l'élimination d'organismes nuisibles)

Pour la gestion des produits dangereux restant, la commune a mis en place :

- Une collecte des fonds de produits phytosanitaires dans un phytobac constitué d'un mélange de terre et de paille afin de réduire la nocivité des effluents.
- Deux collectes : manilles (emballages phytosanitaires (bidons vides et rincés, flûtes, cartons) organisés par l'éco-organisme ADVALOR. Les emballages sont déposés chez un collecteur privé (Groupe Care à Gouy sous Beltonne)

**OBJECTIFS RECHERCHÉS / RESULTATS OBTENUS**

**Objectifs :**

- Limiter drastiquement l'usage de produits phytosanitaires
- Renforcer la volonté de la municipalité d'offrir un environnement sain à ses agents et ses administrés.
- Modifier le comportement des agents du service Espaces Verts en faveur de la protection de la nature.
- Protéger les nappes phréatiques et la qualité des sols.

**Résultats quantitatifs obtenus :**

- La concentration annuelle de désherbant chimique est passée de 80 litres (2009) à 30 litres (2013), soit une réduction de 62,5 % pour une surface entretenue estimée à deux hectares.
- L'économie financière annuelle sur le coût d'achat du désherbant chimique est estimée à plus ou moins 1000€.
- La totalité des agents municipaux ont été formés à l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires (formations CNPPT Certiphyto).

**Résultats qualitatifs obtenus :**

- Limitation drastique de l'exposition des agents aux produits chimiques.
- Atteinte du niveau 3 sur l'échelle de performance de la démarche "zéro phytos" qui totalise cinq niveaux.
- Amélioration du confort de travail des agents (suppression des combinaisons, du masque à cartouche, des lunettes, des bottes...)
- La limitation des entrants chimiques dans le sol a un impact direct sur la qualité de la nappe phréatique.